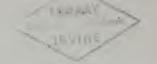
HX 263 Z36

U.C.1.









Digitized by the Internet Archive in 2009 with funding from University of Ottawa



## HISTOIRE DES PARTIS SOCIALISTES EN FRANCE

publiée sous la direction de A. ZÉVAÈS

II

# De la semaine sanglante

au

# Congrès de Marseille

PAR

Alexandre ZÉVAÈS



PARIS
LIBRAIRIE DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES
MARCEL RIVIÈRE et C'e
31, Rue Jacob, 31

HX 263 Z36

### TABLE DES MATIÈRES

L'Internationale après la Commune	3
La lutte pour l'amnistie	25
Le Mouvement ouvrier de 1872 à 1876	39
L'Égalité ; Le Prolétaire	53
Le Socialisme devant la 10° Chambre	62
Le Congrès de Marseille	71

## DE LA SEMAINE SANGLANTE AU CONGRÈS DE MARSEILLE

#### L'Internationale après la Commune

La répression de la Commune fit dans les rangs du prolétariat parisien un vide profond. De même qu'au lendemain des proscriptions de Décembre 1851, l'agriculture souffrit, dans certains départements (le Var, les Basses-Alpes, etc.), du manque de bras, de même, au lendemain de 1871, certaines corporations de la capitale manquèrent d'ouvriers. La statistique du général Appert, dont, cependant, la tendance était plutôt de diminuer le nombre des victimes pour atténuer les horreurs de la répression, fournit, par profession, le nombre suivant des condamnés: bijoutiers, 528; cartonniers, 124; chapeliers, 210; charpentiers, 382; commis, 1.065; cordonniers, 1.491; couturières, 206; doreurs, 172; ébénistes, 636; employés, 1.598; facteurs d'instruments, 98; ferblantiers, 227; fondeurs, 224; graveurs, 182; horlogers, 179; typographes, 819; imprimeurs sur papier peint, 159; instituteurs, 106; journaliers, 2.901; maçons, 2.293; menuisiers, 1.659; mouleurs, 157; passementiers, 193; peintres en bâtiments, 863; relieurs, 106; sculpteurs, 283; serruriers, 2.664; tailleurs, 681; tailleurs de pierre, 766; tanneurs, 347 (1).

<sup>(1)</sup> Général Appert, Rapport d'ensemble sur les opérations de la Justice militaire

Or, ceux qui étaient frappés étaient les plus militants, les plus ardents de leur corporation. Comment, dans ces conditions, l'organisation ouvrière, ébauchée depuis une dizaine d'années, n'aurait-elle pas subi un arrêt ? Comment les premiers syndicats, institués depuis 1860 et 1864, n'auraient-ils pas été détruits ? Comment les sections parisiennes de l'Internationale — qui avaient fait preuve d'un si noble courage vis-à-vis des persécutions impériales auxquelles elles ne cessèrent d'être en butte — n'auraient-elles pas sombré dans la tourmente ?

Non seulement, celles-ci disparaissent par suite de la dispersion de leurs membres, fusillés, déportés, emprisonnés ou proscrits, mais la loi va les interdire, qui frappe des peines les plus rigoureuses toute affiliation à l'Internationale.

C'est la loi du 14 mars 1872, que l'on a pu comparer, au sein même de l'assemblée qui l'a votée, à la révocation de l'Edit de Nantes et qu'un membre du centre-gauche, M. Bertauld, a comparée à « l'ostracisme des Grecs », à « l'interdiction de l'eau et du feu de l'ancien droit romain ».

La célèbre association constitue désormais, aux termes de cette loi, un attentat contre la paix publique. Un long emprisonnement, une forte amende, la privation des droits civils et civiques, la surveillance de la haute police, atteignent tout citoyen simplement convaincu d'affiliation (1).

Cependant, en dépit des sévérités de la loi, en dépit des poursuites auxquelles elle donne lieu et que nous indiquerons plus loin, un certain nombre de sections se constituent ou continuent à vivre, notamment dans les départements du Midi et du Sud-Est. A Montpellier, Paul Brousse fut pendant quelque temps un propagandiste actif de l'Internationale.

<sup>(1)</sup> La loi du 14 mars 1872 n'a été abrogée qu'en 1901, par la loi du 1er juillet sur le contrat d'association (art. 21).

Passé en Espagne, en décembre 1872, à la veille du procès de Toulouse où il fut condamné par contumace, Brousse fonde à Barcelone, avec Camille Camet, jeune canut de Lyon, et Alerini, ancien membre de la Commune de Marseille, réfugié depuis 1871, un groupement de propagande et d'action qui se proposait la publication en langue française d'un journal révolutionnaire et la préparation d'un mouvement insurrectionnel dans le Midi de la France. Ce groupement prit le nom de Comité de propagande révolutionnaire socialiste de la France méridionale; il exposait ainsi son but dans une circulaire autographiée en date du 4 avril 1873:

Les circonstances sont favorables, puisqu'en Espagne une période révolutionnaire vient de s'ouvrir. Il faut dès aujourd'hui qu'une solidarité morale s'établisse entre les prolétaires de ce pays et les travailleurs du Midi de la France...

C'est pour arriver à cette union qu'il a été fondé à Barcelone un Comité de propagande révolutionnaire socialiste et que ce Comité va publier un organe, La Solidarité révolutionnaire. Déjà les relations avec la France méridionale sont assurées; confié à des mains amies, notre journal sera distribué sûrement à tous ceux auxquels il s'adresse...

La Solidarité révolutionnaire, à laquelle collabora Jules Guesde, eut dix numéros. Elle parut du 10 juin au 1er septembre 1873. Elle dut suspendre sa publication à la suite du départ de Brousse pour la Suisse et de l'arrestation, en France, de Camet.

Le centre de propagande révolutionnaire clandestine passe dès lors en Suisse. Les sections de l'Internationale, qui, depuis 1871-72, étaient moins des groupements ouvriers que des groupes purement révolutionnaires, sont en rapports suivis avec les proscrits réfugiés en Suisse (parmi lesquels Jules Guesde, Lefrançais, Pindy, Benoît Malon, Joseph Montels, etc.) et, faute de pouvoir constituer entre elles une fédération nationale, adhérent à la Fédération jurassienne, que dominait alors

l'influence de Bakounine et de James Guillaume et qui venait d'entrer en lutte ouverte avec le Conseil général de l'Internationale (exclusivement marxiste).

C'est dans le Bulletin de la Fédération jurassienne, de novembre 1872 à janvier 1873, que nous allons trouver des nouvelles des sections françaises de l'Internationale. Il signale successivement « la formation de divers groupes nouveaux en France qui adhèrent à la Fédération jurassienne » et « les résolutions adoptées par un congrès français composé de vingt-trois délégués de sections françaises » (Procès-verbal du Comité fédéral de la Fédération jurassienne, 10 novembre); « la constitution de nouvelles sections et leur fédération probable et prochaine » (24 novembre); « plusieurs lettres de France donnant des renseignements sur les progrès de la cause : plusieurs nouvelles sections sont en formation » (1er décembre); « des lettres très importantes de France qui signalent la misère croissante des travailleurs et les progrès qui s'opèrent dans le sens d'une réorganisation des forces ouvrières » (5 janvier 1873). Mais le procès-verbal du 12 janvier déclare : « En raison des nouvelles persécutions dont l'Internationale vient d'être l'objet en France, il est décidé que le procès-verbal ne mentionnera plus les correspondances que le Comité fédéral recevra de ce pays. »

Les persécutions auxquelles il était fait allusion sont les nombreuses arrestations qui eurent lieu, en 1873, à Lyon, Toulouse, Béziers, Narbonne, Perpignan, Cette, Montpellier, etc., et qui aboutirent aux procès de Toulouse et de Lyon.

Dans les premiers jours d'août 1877, les Internationaux se réunirent en congrès secret à la Chaux-de-Fonds. Le Bulletin de la Fédération jurassienne (numéro du 2 septembre) en rend compte dans les termes suivants :

Le premier Congrès de la Fédération française de l'Internationale a eu lieu dans le courant du mois passé dans une petite ville de la frontière. Les principaux centres ouvriers de France étaient représentés. Le Bureau fédéral de l'Internationale avait délégué à ce Congrès l'un de ses membres qui a pu vérifier les mandats et s'assurer de la réalité et du sérieux de l'organisation. Les débats du Congrès n'étaient pas, on le comprend, destinés à la publicité. Toutefois, nous croyons pouvoir sans inconvénient reproduire le texte des résolutions suivantes adoptées par lui et qui nous sont communiquées.

Ces résolutions, au nombre de six, avaient trait aux cotisations, à la propagande, aux grèves, à la représentation de la Fédération française au Congrès général de l'Internationale et au Congrès de Gand.

Voici le texte des deuxième, cinquième et sixième résolutions :

DEUXIÈME RÉSOLUTION. — Le Congrès, considérant que les moyens de propagande varient avec les milieux dans lesquels s'agitent les sections, et respectant le principe d'autonomie proclamé dans le programme, laisse à chaque groupe le soin de choisir le moyen de propagande qui lui convient. Cependant, il recommande à l'attention des sections les moyens suivants : pour les villes, une active propagande par le livre, le journal, la brochure; pour les campagnes, l'entrée dans les métiers qui voyagent, de socialistes dévoués; partout, dès que la force de l'organisation rendra la chose possible, la propagande par le fait...

CINQUIÈME RÉSOLUTION. — La Fédération française décide qu'elle profitera de tous les mouvements populaires pour développer dans les limites du possible son programme collectiviste et anarchiste, mais elle invite les groupes qui la composent à ne pas compromettre leurs forces au profit de la victoire d'un parti bourgeois.

SIXIÈME RÉSOLUTION. — Dans le cas où des grèves éclateraient dans les contrées où les sections françaises ont de l'influence, les sections françaises devront profiter de la circonstance pour donner à la grève un caractère socialiste révolutionnaire, en engageant les grévistes à faire disparaître leur situation de salariés par la prise de possession de vive force des instrument de travail (1).

<sup>(1)</sup> JAMES GUILLAUME, L'Internationale, documents et souvenirs (t. III et IV).

Le 3 juin 1877, Paul Brousse fonde à Berne et rédige l'Avant-Garde, organe de la Fédération française de l'Internationale, qui dure jusqu'en décembre 1878 (1).

En septembre 1877, à l'occasion de la crise politique du Seize-Mai et à la veille des élections législatives générales fixées au 14 octobre, Brousse et les Internationaux du Jura publient un manifeste qui est affiché clandestinement dans un certain nombre de villes et où il est dit:

Le socialisme, mal enterré dans un document posthume par un moribond à qui l'on doit la plupart des difficultés de l'heure présente, est, en France, plus vivant qu'on ne le croit. Il est, en Europe, plus vivant que jamais. Il ne restera plus rien de ceux qui l'ont combattu et de ceux qui songent à le combattre, pas plus du soldat qui nous gouverne que de l'homme d'Etat qui vient de mourir, que le socialisme sera encore debout. Il sera debout tout le temps que les besoins populaires qui l'ont fait naître ne seront pas assouvis, les injustices sociales qu'il combat abattues, les principes qu'il proclame, réalisés. C'est lui qui, dans la crise que nous traversons, vient, par la bouche de l'Internationale, vous faire entendre sa voix.

Le gouvernement des curés et des ducs vous a rendu la parole, et vous croyez devoir vous en servir; soit. Vous renverrez à la Chambre les 363. Ils se trouveront en présence de celui qui « ne saurait obéir aux sommations de la démagogie » et qui, entouré de ses soldats, vous a dit : « J'y suis, j'y reste. » Que feront, en les supposant énergiques (ce qui n'est pas le cas), les députés que vous aurez élus ?

L'histoire que nos pères nous ont faite avec leurs os, avec leur chair, avec leur sang, va vous répondre.

Ecoutez-la:

En 1789, qu'eût fait l'Assemblée nationale en présence des mercenaires de la cour ? Rien, si le peuple du 14 juillet n'avait pas pris

<sup>(1)</sup> Imprimé d'abord chez Lang, à Berne; puis, chez Courvoisier, à La Chaux-de-Fonds.

la Bastille. — En 1792, qu'eût fait l'Assemblée législative, pourtant républicaine, en présence des suisses de la Royauté ? Rien, si le peuple n'avait pas fait le 10 Août. — En 1793, qu'eût fait la Convention, entre l'étranger du dehors et l'étranger du dedans, si le peuple, toujours admirable, ne s'était installé en permanence, une partie à la frontière, une autre à sa barre pour lui dicter ses votes ? Rien. — En 1848, nous avons eu la République. Qui l'a faite ? Le peuple de février. Qui l'a laissée agonisante sous le talon de Bonaparte ? L'Assemblée nationale. — Que fera, en novembre 1877, l'Assemblée des 363 ? Rien. Elle s'aplatira ou sera chassée... à moins que vous ne soyez là avec des armes. Vous le voyez, si vous ne voulez pas que votre triomphe apparent ne soit que le masque de votre défaite, vous devez vous préparer à passer de la parole à l'acte, de l'urne à la barricade, du vote à l'insurrection. Le combat inévitable aura donc lieu.

Si le sort ne trompe pas votre courage, si vous êtes vainqueurs, que ferez-vous?

Vous enfoncerez-vous de nouveau dans le bourbier des gouvernements provisoires? A quoi vous servirait, ouvriers, d'abattre le gouvernement des curés et des ducs si vous installez à sa place le gouvernement des avocats et des bourgeois? Songez que parmi ceux que vous porteriez au pouvoir, il est des hommes que vos pères y ont placés en février 1848; et ces hommes ont fait fusiller vos pères. N'oubliez pas que, parmi ces hommes que vous installeriez au gouvernement, il en est que vos frères y ont envoyés en 1870; et ces hommes ont fait ou laissé massacrer vos frères en mai 1871; et jusqu'ici, il a été impossible de leur faire amnistier ceux de vos amis qui y ont échappé et qui gémissent en Nouvelle-Calédonie et ailleurs. Souvenez-vous enfin qu'à eux tous on a donné à garder plusieurs républiques, et que ces républiques sont mortes dans leurs mains. Va-t-on leur en confier une nouvelle?

Non; si les barricades dressent leurs pavés sur les places publiques, si elles sont victorieuses, il ne faut pas qu'il en sorte des gouvernants, mais un principe; pas d'hommes, mais la Commune. Ce n'est plus des hommes insurgés que doit rencontrer la réaction, mais des Communes insurgées. Il ne faut plus que l'on dise : Gambetta, Grévy, Louis Blanc; mais : Paris, Lyon, Marseille, etc.

La République unitaire, parlementaire, réactionnaire et bourgeoise, doit être morte en France. Vive la République des Communes fédérées!

> Pour la Commission de la Fédération française de l'Association internationale des Travailleurs,

> > Le secrétaire-correspondant :

L. PINDY.

Plusieurs journaux de droite reproduisirent ce document, en l'accompagnant de commentaires destinés à persuader aux électeurs que le seul moyen de barrer la route à la révolution sociale menaçante était de donner leurs voix aux candidats du maréchal de Mac-Mahon.

Le Gaulois, notamment, publia le manifeste, en tête de sa première page, en gros caractères, en y ajoutant le facsimilé du cachet officiel de la Fédération française de l'Internationale. Il ajoutait, sous la signature de M. Emile Blavet:

Le manifeste que nous venons de publier vous ouvrira-t-il les yeux ?...

Après Thiers, Gambetta; après Gambetta, Pindy. Après la République bourgeoise, la République furieuse, la République incendiaire!

Les citoyens qui voteront dimanche contre le Maréchal commettront le crime de Lèse-Patrie (1).

Certains journaux radicaux insinuèrent que ce manifeste avait été l'œuvre de la police. Les Internationaux rédigèrent alors un second manifeste, confirmant le premier et l'envoyèrent à différents journaux, entre autres au *Progrès de Lyon* et au *Petit Lyonnais*, accompagné d'une lettre disant :

<sup>(1)</sup> Le Gaulois (14 octobre 1877).

Notre Commission a décidé de vous envoyer ce deuxième manifeste destiné à répondre à vos calomnieuses insinuations et de l'accompagner d'une lettre signée de tous ses membres pour que l'envie ne vous prenne pas de nouveau d'en nier l'authenticité.

Jeallot, ex-officier de la Commune de Paris; Ferré, tapissier; Dumartheray, lampiste; Charles Alerini, ex-membre de la Commune de Marseille; L. Pindy, ex-membre de la Commune de Paris, secrétaire-correspondant.

P. S. — Si nous étalons ainsi nos anciens titres, ce n'est pas, croyez-le bien, par vaine gloriole, mais pour fermer la bouche à ceux qui seraient capables de nous faire passer pour des bonapartistes.

Nous avons dit plus haut le vote par l'Assemblée nationale de la loi contre l'Internationale.

En vertu de cette loi, de nombreuses arrestations, perquisitions, poursuites, ont lieu dans toute la France. Nous ne rappelons ici que les principales (1).

A Lisieux, le 4 février 1873, plusieurs affiliés à l'association sont condamnés par le tribunal correctionnel, parmi lesquels le citoyen Pignol, frappé de huit mois de prison et de cinq ans de surveillance.

<sup>(1)</sup> La jurisprudence aggrava encore le texte de la loi. Il fut jugé que l'insertion, sans commentaire ni réflexion, dans les colonnes d'un journal, d'un document, convocation, manifeste, etc., de l'Internationale, tombait sous le coup de l'article 3 de la loi (Cassation, 23 août 1872, journal l'Emancipation de Toulouse; Cass., 6 déc. 1872, journal l'Union Méridionale; Cass., 16 mai 1873, le Corsaire).

Même la Gazette de France — oui, la vieille Gazette — ayant reproduit dans son numéro du 24 décembre 1872 une circulaire de l'Internationale, vit son gérant condamné, le 28 janvier 1873, par la dixième chambre correctionnelle, à un mois de prison et 58 francs d'amende. Le jugement fut confirmé par la Cour d'Appel. Il convient d'ajouter qu'il fut cassé par la Cour de Cassation (16 mai 1873).

A Béziers, le 22 février 1873, Salvan et trois autres prévenus sont condamnés respectivement à quatre, trois, deux et un mois de prison.

Le 4 mars, comparaissent à Paris, devant la dixième chambre correctionnelle, Van Heddeghem et Bernardon. Van Heddeghem (dit Walter), bachelier ès-lettres, jeune étudiant, qui avait été, d'abord, en relations avec les blanquistes, était devenu, avec Larroque et Dentraygues, l'un des trois représentants attitrés de Karl Marx et d'Engels en France; il était plus particulièrement chargé du « district de Paris ».

Deux documents lus à l'audience indiquent les attributions que Van Heddeghem avait reçues des marxistes, qui rivalisaient alors avec les blanquistes et les « jurassiens » d'influence auprès des sections françaises. Sorge, au nom du Conseil général de l'Internationale (alors fixé à New-York), écrit

à Van Heddeghem (à la date du 30 décembre 1872) :

Ci-joint vous recevrez votre mandat. Espérons que vous réussirez dans votre mission.

Le Conseil général me charge de vous demander des explications franches sur votre position relative à la scission ou séparation des soi-disant blanquistes de Londres et vous êtes prié de répondre immédiatement.

Des mandataires ont été nommés pour Toulouse et Bordeaux (1). Auguste Serraillier (de Londres) a été nommé représentant du Conseil général pour la France, sous date du 22 décembre 1872, chargé et autorisé d'agir au nom du Conseil général.

<sup>(1)</sup> Les correspondants dont il s'agit étaient Dentraygues (dit Swarm) pour Toulouse et Larroque pour Bordeaux.

Dans une lettre adressée à Sorge (14 décembre 1872), Engels constate: « Les Jurassiens ici et là les blanquistes minent le terrain et font des progrès dans toute la France; déjà Serraillier est sans réponse de plusieurs sections... La France risque d'être entièrement perdue pour nous et, au prochain Congrès, la majorité passera de l'autre côté. »

Voici maintenant le mandat de Van Heddeghem, annoncé par la lettre ci-dessus :

Le compagnon Heddeghem est nommé provisoirement mandataire du Conseil général pour le district de Paris, où il devra agir d'après les instructions suivantes :

r° Il organisera l'Internationale dans le district mentionné, conformément aux statuts et règlements généraux et aux résolutions

du Congrès...

5° II enverra au mandataire du Conseil général, établi à Londres, une copie exacte de toutes les communications adressées au Conseil

général.

6° Il aura le droit de suspendre l'organisation ou un membre quelconque de son district, jusqu'à l'arrivée de la décision du Conseil général, auquel il donnera avis immédiatement de chaque suspension prononcée, en y joignant les pièces justificatives et les explications des parties accusées.

A l'audience correctionnelle, l'attitude de Van Heddeghem est piteuse. Il plaide les circonstances atténuantes; il déclare qu'il est la dupe des Internationaux, mais que, les ayant vus à l'œuvre, il n'a plus d'autre préoccupation que de les démasquer. Il n'en est pas moins condamné à deux ans de prison et 100 francs d'amende; Bernardon, à un an de prison et 50 fr. d'amende; l'un et l'autre, à cinq ans d'interdiction de tous droits civiques (1).

Le 10 mars 1873, s'ouvre, à Toulouse, le grand procès des Internationaux du Midi. Toulouse était alors un foyer agissant de l'Internationale; elle y avait un journal, L'Œil du Peuple; en outre, l'Emancipation, de Duportal, favorisait sa propagande. Elle avait surtout des adhérents dans l'Hérault, les Pyrénées-Orientales et dans le Tarn (à Gaillac) (2).

(1) Gazette des Tribunaux, 5 mars 1873.

<sup>(2)</sup> Procès de l'Internationale, compte rendu des débats devant la chambre de police correctionnelle de Toulouse; broch. de 100 pages: Toulouse, 1873.

Les prévenus du procès de Toulouse sont au nombre de trente-huit; au banc de la défense sont assis Mes Louis Mie et Floquet. Après huit jours de débats, quelques-uns sont acquittés; mais Dentraygues est condamné à deux ans de prison; Colas, tapissier à Pézénas, et Edouard Chamoux, à un an; Augustin Masson et Masmetjean, à huit mois (ces cinq condamnés, en outre, à la privation de leurs droits civils pendant cinq ans); Jean Sarrens, Pey et Jacob, à trois mois; Ulysse Mary, étudiant, qui avait prêté son appartement pour une réunion, à huit jours de prison et 500 francs d'amende, etc., etc.

Dentraygues, qui était alors l'un des représentants de Marx en France, paraît avoir joué, avant et pendant le procès, un rôle des plus équivoques, et, par lettre adressée au Bulletin de la Fédération jurassienne (I) et publiée sous le titre : « Les Proconsuls marxistes », Jules Guesde le dénonce avec véhémence dans les termes suivants :

Rome, 29 mars.

Chers Compagnons,

Vous avez bien voulu, il y a trois mois, signaler à l'Internationale tout entière les agissements des agents de Marx dans le Midi de la France.

Et, par mon intermédiaire, nos compagnons français vous remercient de votre courageuse initiative.

Aujourd'hui, les soupçons, les probabilités se sont changés en preuves.

Le Swarm, qui, après avoir contribué à expulser à La Haye Bakounine et Guillaume de notre Association, avait ensuite, de son autorité privée, étendu cette expulsion au compagnon Paul Brousse (de Montpellier), vient de se révéler devant le tribunal de Toulouse sous son vrai jour (2).

(1) Bulletin, numéro du 15 avril 1873.

<sup>(2) «</sup> L'étudiant Paul Brousse, de Montpellier, avait été expulsé de l'Internationale (19 sept. 1872), par un arrêt signé Dentraygues: cette mesure avait été prise sur la dénonciation d'un certain Calas,

Sous prétexte d'affilier les ouvriers de notre Midi à l'Internationale, et grâce aux pleins pouvoirs de Marx, il *rabattait* le gibier socialiste dans les filets de la police thiériste.

C'est lui qui a dénoncé les trente-six victimes de Toulouse, les quatre victimes de Béziers, etc.; et c'est son témoignage qui les fait condamner à l'heure qu'il est.

Il s'appelle de son vrai nom Dentraygues.

« Vous êtes la cheville ouvrière de l'accusation », a pu lui dire en face le président de la Cour, sans soulever de sa part la moindre protestation.

Qu'aurait-il pu, d'ailleurs, articuler pour sa défense? Dans sa déposition écrite comme dans ses réponses au tribunal, n'a-t-il pas été à l'égard de ses dupes l'auxiliaire, le chien du ministère public?

« J'ai plaidé beaucoup, beaucoup d'affaires de ce genre, — a déclaré l'avocat d'un des prévenus, M. Floquet, — et j'en ai une longue pratique; j'ai eu, de plus, l'occasion de lire, après le 4 Septembre, les dossiers des dénonciateurs que l'on avait vu surgir dans des affaires de cette nature. Eh bien ! j'affirme ne jamais en avoir vu d'aussi cyniques que Dentraygues. »

Et un autre défenseur, Mie (de Périgueux), d'ajouter :

« A chaque difficulté de l'accusation, le ministère public s'écrie : « A moi, Dentraygues ! » comme on s'écriait jadis : « A moi, « d'Auvergne ! » avec cette différence qu'autrefois c'était l'honneur qu'on appelait et qu'aujourd'hui, c'est la honte ! Dentraygues, enfin, c'est le tiroir que l'on ouvre et dans lequel on trouve toutes les lettres de ceux qu'il a compromis ou dupés, tous les renseignements que l'on souhaite, et nous arrivons à cette conclusion douloureuse : Dentraygues est l'auxiliaire du ministère public. »

Mais assez sur ce chapitre!

secrétaire de la section de Béziers. Jules Guesde, alors ami de Brousse, fut indigné d'un semblable procédé et il publia, dans la Liberté de Bruxelles, du 20 octobre 1872, le texte de la grotesque sentence... » (James Guillaume, loc. cit.)

Ce qui ressort du procès de Toulouse, ce n'est pas seulement le rôle infâme du fondé de pouvoirs de Marx et du Conseil général, mais la condamnation du système de l'organisation autoritaire dont Marx et le Conseil général sont les soutiens.

Ce qui a permis, en effet, à Dentraygues de livrer à la police rurale les organisateurs de l'Internationale dans le Midi de la France, c'est la fonction d'initiateur attribuée dans notre Association par le Congrès de La Haye à une organisation centrale.

Laissez la classe ouvrière, dans chaque pays, s'organiser anarchiquement, au mieux de ses intérêts, et les Dentraygues ne sont

plus possibles:

1° Parce que les travailleurs de chaque localité se connaissent entre eux et ne seront jamais exposés à s'en remettre à un homme

qui puisse les trahir, les vendre;

2º Parce que, en admettant même que la confiance qu'ils ont placée en l'un des leurs ait été trompée, le traître, limité à sa seule section, ne pourra jamais livrer qu'une section aux policiers de la bourgeoisie.

L'autonomie des sections, des fédérations, n'est pas seulement l'esprit de l'Internationale, mais sa sécurité.

Que nos compagnons français, éclairés par l'expérience, y songent.

A vous et à la Révolution,

Jules GUESDE (1).

<sup>(1)</sup> Sur le rôle de Dentraygues, Engels écrit à Sorge, le 20 mars 1873:

<sup>«</sup> Dentraygues, à Toulouse, avait, avec sa pédanterie habituelle, dressé une masse de listes inutiles qui ont fourni à la police tout ce dont elle avait besoin. »

Et, le 15 avril:

<sup>&</sup>quot;« Vous avez vu par les journaux de France que Walter (Heddeghem) semble incontestablement avoir été un espion; il paraît que c'était un mouchard bonapartiste. A Toulouse, Swarm (Dentraygues) ne s'est pas mieux conduit; mais n'ayant pas encore entre les mains le compte rendu in extenso, je ne puis m'exprimer avec une entière certitude. Ce n'était pas un mouchard, mais je le crois faible et capricieux. »

<sup>(</sup>Briefe und Auszüge aus Briefen von Becker, Dietzgen, F. Engels, Karl Marx an F. A. Sorge und Andere, Stuttgart, 1906.)

Le 27 mars 1873, Rogelet et Combet sont condamnés par le tribunal correctionnel de Lyon à un an et à trois mois de prison, chacun à 50 francs d'amende et à cinq ans d'interdiction de tous droits civiques et des droits de famille mentionnés à l'article 42 du Code pénal.

En avril 1874, un nouvel et important procès a lieu à Lyon, que l'on appela le procès du « complot de Lyon ».

A côté d'énormités réactionnaires qui feraient aujourd'hui sourire, le réquisitoire du procureur de la République contient sur l'action de l'Internationale dans la région lyonnaise un certain nombre de renseignements. A Lyon même, l'Internationale comptait, en 1872-73, deux groupes : l'un à la Guillotière; l'autre à la Croix-Rousse, qui tenait ses réunions soit chez Serre, l'un de ses membres, soit au café de la Belle-Boule. Des brochures y étaient propagées, notamment une brochure intitulée La Liquidation sociale et des brochures anticléricales : Les Crimes des Papes, par un damné et La Friponnerie des Evêques et des Prêtres, par un apostat. A Saint-Etienne fonctionnait une section, qui publia plusieurs numéros d'un Bulletin de la Révolution sociale. L'Internationale comptait encore des adhérents à Roanne, à Saint-Victorsur-Rheins et à Tarare; le représentant du mouvement dans cette localité était un ouvrier tisseur, Polosse, qui, depuis de longues années, était mêlé à toutes les manifestations républicaines, révolutionnaires et anticléricales. Les deux chefs pour la région étaient : Gillet, à Saint-Etienne, et surtout à Lyon, le canut Camille Camet, alors âgé de vingt-trois ans, qui avait successivement fréquenté les Internationaux de Suisse, puis ceux de Barcelone avec Alerini et Brousse et était en relations suivies avec Pindy, Bakounine et James Guillaume. Deux congrès clandestins des Internationaux de la région, préparés par Camet, eurent lieu : le 8 juin 1873, à Saint-Etienne, dans la banlieue, au restaurant du Chat; le second, le 15 août, à Lyon, dans un sous-sol sans lumière d'un café, le Comptoir national, rue de la Charité.

Une trentaine de délégués assistaient au Congrès de Lyon. Camet et Gillet furent condamnés par le tribunal correctionnel à cinq ans de prison; Berriasse, Dupin et Gouttenoire à trois ans; Deville, Dubois, Laurençon, Perroncel, à deux ans; Ayèle (de Roanne), Busque, Bruy, Chazy, Audoire, Damaizin, Gaspard, Lachal, Lafray, à un an; Chazot, Durieu, Gaillard, Masson. Hivert, Martin, Rouré, Roussel, Serre, à six mois; chacun d'eux, en outre, à cinquante francs d'amende et à cinquante francs d'ame

Jusqu'en 1878, des poursuites analogues se répéteront dans toute la France.

ans d'interdiction des droits civiques.

En mars 1878, quelque temps après la publication des premiers numéros de l'Egalité, des perquisitions sont effectuées chez ses principaux collaborateurs et chez les militants qu'elle avait groupés autour d'elle, chez Jules Guesde, Jeallot, Dupire, Feutré, Buffenoir, Gautier, Grossetête, etc. Andrea Costa, Tito Zanardelli, Nabruzzi, Pedousseau et la citoyenne Anna Koulichof, sont arrêtés. Finalement, Costa et Pedousseau, que défendent Mes Engelhardt et Hubbard, sont condamnés l'un à deux ans, l'autre à treize mois de prison, l'un et l'autre à 500 francs d'amende, à cinq ans de surveillance de la haute police, à cinq ans d'interdiction de tous droits civils, civiques et de famille (3-4 mai). Ils furent amnistiés en février 1879, lors de l'avènement de Jules Grévy à la présidence de la République (1).

Il nous reste à dire quelques mots sur la participation de la France aux Congrès généraux de l'Internationale qui suivirent 1871.

Les délégués français ou de sections françaises qui assis-

<sup>(1)</sup> Andrea Costa, qui avait pris une part très active au mouvement de l'Internationale en Suisse et dans la Haute-Italie, habitait la France depuis quelques mois: le jour, il était employé comme commis dans un magasin; le soir, il faisait de la propagande dans les milieux ouvriers.

tèrent au Congrès de la Haye en 1872 sont : Serraillier, fixé à Londres, délégué du Conseil général de l'Internationale et d'une section française; Ch. Longuet, Léo Frankel, fixés à Londres, délégués de sections françaises ; Johannard, délégué du Conseil général; Ranvier, réfugié à Londres après la Commune, délégué de la section Ferré de Paris : Eugène Dupont, délégué du Conseil général; S. Dereure, ancien membre de la Commune, délégué du Congrès de New-York ; Wilmot (pseudonyme), délégué d'une section de Bordeaux ; Vichart (pseudonyme), délégué d'une section française; Swarm (pseudonyme de Dentraygues), de Toulouse; Walter (pseudonyme de Van Heddeghem), délégué d'une section de Paris ; Lucain (pseudonyme), délégué d'une section de France; Victor Cyrille, employé de commerce, délégué de la section française de Bruxelles ; Edouard Vaillant, délégué d'une section de France, de la section de la Chaux-de-Fonds et de la section de San-Francisco ; Cournet, délégué du Comité général de l'Internationale et de la section de Copenhague ; Antoine Arnaud, délégué de la section de Carouge (Suisse) (1). - Vaillant, Antoine Arnaud, Cournet et Ranvier, représentaient à La Haye l'élément révolutionnaire blanquiste qui, peu après le Congrès, rompit avec Marx et se retira de l'Internationale.

Au Congrès de Genève (sixième congrès général de l'Internationale, 1er-6 septembre 1873), les délégués français sont : Jules Montels, employé de commerce; Louis Pindy, guillocheur; Perrare, serrurier; Paul Brousse et Charles Alerini, chimistes (2). Des rapports sont présentés sur la situation de l'Internationale en Angleterre, en Hollande, en Belgique, en Italie, etc., par John Hales, Van den Abeele, Verrycken, An-

<sup>(1)</sup> La loi de 1872 contre l'Internationale obligeait les délégués à recourir à des pseudonymes.

<sup>(2)</sup> Ces deux derniers représentaient également la Fédération espagnole de l'Internationale. Pindy était délégué à la fois par la Fédération française et par la Fédération jurassienne.

drea Costa. Pour des raisons aisées à comprendre il n'est pas présenté de rapport sur l'état des sections françaises. La question de la grève générale est agitée à ce Congrès. Intervenant dans le débat, Paul Brousse déclare que si la grève générale est possible dans certaines nations, elle ne saurait l'être dans d'autres, comme l'Italie et la France; mais pourquoi, en France, ne tenterait-on pas la révolution sous la forme d'un mouvement communaliste?

A Bruxelles (septième Congrès général, 7-13 septembre 1874), la France ne compte qu'un représentant, Van Wædemer, dessinateur, délégué d'une section de Paris.

A Berne (huitième Congrès général, 26-29 octobre 1876), figurent Paul Brousse et Louis Pindy. Brousse présente un rapport au nom des groupes français:

Il n'y a pas en France, dit-il, comme il y a en Allemagne, un parti ouvrier qui, tout en adoptant l'agitation légale comme moyen de propagande, proclame cependant la nécessité d'une révolution sociale.

Ceux des ouvriers français qui font de l'action légale ne sont pas des gens qui se couvrent de cette légalité comme d'un masque, tandis qu'au fond ils viseraient un but révolutionnaire; non : ceux-là ne veulent réellement rien de plus que ce qu'ils disent publiquement. Ainsi, par exemple, les orateurs du récent Congrès ouvrier de Paris (I), sont des hommes qui ne songent en aucune façon à quitter une fois le terrain de la légalité; toutes les mesures qu'ils désirent sont exclusivement des réformes légales.

Mais les membres des sections secrètes de l'Internationale ont un programme différent et se placent sur un autre terrain; leur activité principale s'exerce en dehors de la légalité; elle a pour but d'organiser les ouvriers pour la Révolution. Cela ne les empêche pas, d'ailleurs, à côté de cette action secrète, de se mêler publiquement aux organisations pacifiques; tout en travaillant en secret à leur organisation propre, ils entrent dans tous les groupements publics et ils y apportent leur propagande socialiste révolutionnaire

<sup>(1)</sup> Tenu salle d'Arras (2-10 octobre 1876).

La Fédération française de l'Internationale, qui accuse alors douze sections, est représentée au neuvième Congrès général de l'Association (Verviers, 6-8 septembre 1877, puis au « Congrès universel des Socialistes » tenu à Gand (9-15 septembre 1877), par Paul Brousse et Montels. Au Congrès de Gand assistent, en outre, pour la France, Robin (pseudonyme), délégué de Paris; Bert (pseudonyme), délégué de Puteaux; Paulin (pseudonyme), délégué de Lyon; enfin, Bazin, réfugié de la Commune, qui représentait un groupe français de Londres (1).

Ainsi qu'en témoignent soit les résolutions du Congrès de la Chaux-de-Fonds, soit les articles de l'Avant-Garde, les sections françaises de l'Internationale, dans la période 1872-1877, étaient exclusivement révolutionnaires, à tendances nettement anarchistes, ou, comme on disait alors, « anti-autoritaires ». C'est de la propagande, de l'agitation de ces sections, reliées à la Fédération jurassienne, qu'est sorti le mouvement communiste-anarchiste dont Elisée Reclus, Pierre Kropotkine, James Guillaume, Cafiero, Malatesta, furent, après Bakounine, les véritables pères et les plus hauts interprètes et qui, après le Bulletin de la Fédération Jurassienne et l'Avant-Garde, eut tour à tour pour organes Le Révolté et La Révolte.

<sup>(1)</sup> L'initiative du Congrès de Gand, qui eut pour titre « Congrès universel des socialistes », avait été prise par les socialistes belges et soumise par eux au Congrès de Berne (1876), en vue d'unir, sans distinction de nuances, toutes les fractions du socialisme international.

Au fond, dans la pensée de quelques-uns de ses promoteurs, il s'agissait bien d'organiser, à côté de l'Association internationale, divisée contre elle-même, une nouvelle tentative d'union universelle des forces socialistes. Les Internationaux, d'ailleurs, ne s'y trompèrent pas, et, dans son Histoire de la démocratie et du Socialisme en Belgique, Louis Bertrand constate que les ouvriers de l'Internationale à Bruxelles, Brismée, Steens, etc., regardaient comme un sacrilège le fait de tenter un nouveau groupement. James Guillaume,

A l'extérieur, depuis le Congrès de la Haye, la division était profonde dans les rangs de l'Internationale. A vrai dire, l'Association était coupée en deux : une fraction qui suivait surtout les inspirations et les enseignements de Bakounine, s'appelait alors « collectiviste » et avait surtout ses adhérents en Suisse, en Italie, en Espagne, dans le midi de la France et dans une partie de la Belgique, et une autre fraction, d'esprit purement marxiste, dont le siège avait été, par le Congrès de La Haye, transféré de Londres à New-York, qui avait pour secrétaire de son Conseil général Sorge et dont les adhérents se recrutaient surtout en Angleterre, en Allemagne et aux Etats-Unis (1).

dans ses Documents et Souvenirs sur l'Internationale (tome IV), écrit que les socialistes de la partie flamande de la Belgique, Anvers, Bruxelles, Gand, Malines, etc., ne voulaient pas de l'Internationale et qu'ils allaient à Gand dans l'espoir d'y rencontrer d'autres éléments avec lesquels ils s'associeraient en dehors de l'Internationale et, au besoin, contre elle.

A Gand, les deux tendances rivales — socialiste marxiste et bakounienne — se heurtèrent constamment, et le Congrès, qui comptait parmi ses membres des hommes aux idées les plus opposées, César de Paëpe, James Guillaume, Paul Brousse, Kropotkine, John Hales, W. Liebknecht, Greulich, etc., se sépara sans aboutir à des résultats sérieux.

(1) Dans l'Internationale, le terme « collectiviste » servait à désigner les socialistes à tendances anarchistes et bakouniniennes; le terme « communiste » désignait les socialistes de l'école de Marx. C'est ainsi que dans le manifeste de la Solidarité révolutionnaire, rédigé par Brousse (Barcelone, 1873), on lit : « Nous nous plaçons sur le terrain de l'an-archie... Nous ne sommes pas communistes, parce que ce système nécessite l'établissement d'un grand pouvoir central... Nous sommes collectivistes. »

Depuis 1876-77, l'inverse s'est produit. En France et en Belgique, les socialistes qui se réclament de la doctrine et de la méthode de Karl Marx s'intitulent « collectivistes » tandis que les anarchistes ont pris l'étiquette de « communistes ».

« A ce moment-là (en 1876-77), écrit Gabriel Deville, il y avait utilité à distinguer le communisme scientifique sorti de la savante La première de ces fractions tint, après celui de La Haye, les Congrès, que nous avons indiqués, de Genève, Bruxelles, Berne et Verviers.

La seconde tint un Congrès à Genève (8-13 septembre 1873) (1), puis une conférence à Philadelphie (16 juillet 1876) dont Sorge a rendu compte comme suit dans sa correspondance :

Au milieu de juillet 1876, se réunit la Conférence de l'Association internationale. D'Europe, il n'était venu personne. Les Allemands avaient seulement désigné Otto Walster comme leur délégué; les Suisses avaient envoyé des mandats, mais ils n'arrivèrent qu'après la clôture des délibérations. Le rapport du Conseil général fut adopté, ainsi que la proposition par lui présentée de suspendre pour un temps indéterminé l'organisation de l'Association internationale des travailleurs.

A partir de 1877-78, l'Internationale, dans ses deux branches, est complètement désagrégée.

critique de Marx du vieux communisme utopique et sentimental français. La même dénomination pour deux théories différentes aurait favorisé une confusion d'idées qu'il était essentiel d'éviter. Aussi avons-nous alors exclusivement employé le mot collectivisme.» (GABRIEL DEVILLE, Le Capital de Marx, Introduction, pp. 9 et 10).

<sup>(1)</sup> Ce Congrès échoua complètement. Marx le reconnaît dans une lettre à Sorge, en date du 27 septembre 1876 : « Le fiasco du Congrès de Genève était inévitable. Du moment qu'on a su ici qu'il ne viendrait aucun délégué d'Amérique, les choses ont commencé à aller de travers. On a compris que votre Fédération américaine n'existait que sur le papier. La Fédération anglaise n'avait pas les ressources nécessaires pour envoyer même un seul délégué. Les Espagnols, les Portugais, les Italiens, avaient annoncé qu'ils ne pourraient pas se faire représenter; les nouvelles étaient également mauvaises d'Autriche, de Hongrie et d'Allemagne. Quant à la participation des Français, il n'y fallait pas compter. Enfin, nous n'avions même pas de nouvelles de Genève... » (Briefe und Auszüge aus Briefen von Becker, Dietzgen, Engels, Karl Marx u. A. an Sorge und Andere, Stuttgart, 1906.)

Désormais, dans les diverses nations européennes, en Belgique, en Allemagne, etc., c'est sous la forme de Partis ouvriers, dans lesquels triomphe sans contestation le matérialisme historique et économique de l'école marxiste, que les travailleurs vont s'organiser pour la conquête du pouvoir politique, instrument nécessaire de la transformation sociale.

En France, nous verrons peu à peu le prolétariat se réorganiser dans les Congrès de Paris, Lyon et Marseille (1876-79), d'où sortira ce qui s'est appelé le Parti ouvrier français, analogue au Parti ouvrier social-démocrate d'outre-Vosges (1).

<sup>(1)</sup> Les dernières sections de l'Internationale qui subsistèrent furent celles de la Fédération jurassienne qui tinrent encore un Congrès régional à la Chaux-de-Fonds, les 9 et 10 octobre 1880.

#### La Lutte pour l'amnistie

Vers 1875-1876, dans les V° et VI° arrondissements de Paris, se produit une poussée à tendances vaguement socialistes, mais au fond beaucoup plus démocratique que spécifiquement socialiste, dans laquelle M. Paul Deschanel a placé le berceau du Parti ouvrier français et l'origine du mouvement socialiste actuel (1).

C'est à l'occasion de l'élection législative complémentaire du VI° arrondissement qu'elle se manifeste (février 1876).

Les promoteurs du mouvement, un certain nombre d'ouvriers, de jeunes publicistes et d'étudiants — parmi lesquels Bellefonds, ouvrier relieur, Rolland, ouvrier typographe, Boyenval, doreur sur cuir, Lemée, tapissier, Gabriel Deville, Victor Marouck, Darrieux et S. Trouessart, publiciste, Bouhault, Paton et Arsène Crié, étudiants, etc. — opposèrent à la candidature du colonel Denfert-Rochereau la candidature du

<sup>(1)</sup> Discours prononcé à la Chambre des Députés (20 novembre 1894).

Dans ce même discours, M. Deschanel ajoute que c'est sous l'inspiration d'un socialiste marxiste de nationalité allemande que fut rédigé le programme électoral d'Acollas. C'est une allusion au socialiste Hirsch, avec lequel Guesde et les rédacteurs de l'Egalité devaient se trouver en relations quelques années plus tard. Mais à

professeur Emile Acollas. Le programme — beaucoup plus socialiste qu'Acollas lui-même — portait :

Annistie pleine et entière pour toutes les condamnations sans exception, même celles dites de droit commun, prononcées à propos des événements qui se sont produits depuis le 4 Septembre, sur le territoire français, avec des moyens d'existence assurés tout d'abord aux annistiés à leur entrée en France;

Séparation des Eglises et de l'Etat; mesures pouvant diminuer l'influence des Eglises et amener leur disparition;

Abolition des armées permanentes et armement général de la nation:

Suppression de toutes lois contre les libertés de presse, de réunion, etc.;

Abolition de tous les impôts et leur remplacement par un impôt unique et progressif;

Abolition de tous les monopoles ministériels, industriels et financiers:

Remaniement de nos lois de propriété en vue de ramener la propriété individuelle à sa seule source légitime, le travail;

Organisation du crédit et de l'assurance et la mise du capital agricole ou industriel, de l'instrument de travail, à la disposition de celui qui l'emploie directement, afin que le produit tout entier soit à celui qui lui donne directement naissance, etc., etc.

La lutte fut menée avec la plus grande activité par les défenseurs de la candidature Acollas, et celle-ci groupa environ 2.000 voix.

L'année suivante, quelques étudiants parisiens, reprenant la tradition du Congrès de Liége, lancent un appel pour la convocation d'un Congrès international d'étudiants socia-

ce moment aucun des membres du comité Acollas ne connaissait Hirsch; nous ignorons si ce dernier habitait alors la France. Il suffit de remarquer certaines expressions contenues dans le programme, par exemple: « organisation du crédit et de l'assurance », pour voir que ce programme n'avait été ni écrit, ni revu par une plume marxiste

listes (mai 1876). Les rédacteurs de cet appel se proclament athées, révolutionnaires, socialistes. Ils sont socialistes « parce qu'il existe encore des castes dirigeantes qui font la loi à la masse des déshérités; parce qu'une société dans laquelle les travailleurs sont exposés à mourir de faim, dans laquelle la subordination de l'homme à l'homme est hiérarchiquement légalisée, est une société illogique et injuste, pour ne pas dire criminelle ». Toutes les communications devaient être adressées au citoyen Victor Marouck, étudiant en droit.

Cette initiative n'eut pas de suites; mais Marouck et la plupart de ses amis allaient, peu de temps après, se grouper autour de Jules Guesde et constituer avec lui le premier

noyau de l'Egalité.

A l'occasion des élections législatives générales, un Manifeste-programme de la Démocratie républicaine socialiste de la Seine est lancé par Hippolyte Buffenoir; il contient notamment les revendications suivantes :

ARTICLE PREMIER. — L'amnistie pleine, entière et immédiate pour toutes les condamnations et faits relatifs aux événements politiques qui se sont produits depuis le 4 Septembre 1870, avec des moyens assurés tout d'abord aux amnistiés à leur rentrée en France.

ART. 3. — La séparation des Eglises et de l'Etat, la suppression du budget des cultes, l'expulsion des Jésuites, l'application à tous les prêtres des mêmes lois qu'aux autres citoyens, la suppression

des communautés religieuses.

ART. 4. — L'intruction exclusivement laïque dans son personnel et dans son programme, gratuite à tous les degrés, obligatoire au premier degré seulement et organisé de telle sorte que chaque enfant reçoive l'instruction professionnelle; admission, après concours, aux deuxième et troisième degrés; exclusion de tout élément religieux.

ART. 6. — La refonte des lois qui régissent la famille, notamment : le retour à la loi sur le divorce; l'égalité de la femme devant le Code civil; le remaniement de nos lois de propriété en vue de ramener la propriété individuelle à sa seule source légitime, le

travail.

ART. 8. — L'armement immédiat et permanent de la nation; la suppression des armées permanentes; l'égalité de durée du service actif pour tous les Français sans exception; la suppression du volontariat.

ART. 9. - L'abolition de tous les monopoles et privilèges.

ART. 10. — L'autonomie de la commune, complètement débarrassée de la tutelle de l'Etat.

ART. 11. — L'organisation du crédit et de l'assurance; la mise du capital agricole et industriel et de l'instrument de travail à la disposition de celui qui l'emploie directement, afin que le produit tout entier soit à celui qui lui donne directement naissance.

ART. 15. — L'abolition de tous les impôts et leur remplacement par un impôt unique et progressif, avec un minimum déterminé par une loi.

ART. 17. - L'abolition de la peine de mort.

Art. 18. - L'abrogation de la loi sur l'état de siège.

ART. 19. — La transformation des prisons en colonies pénitentiaires et la suppression de la surveillance de la haute police.

ART. 21. — La mise en accusation des hommes du 2 Décembre et de tous les fauteurs de faits analogues; le refus du budget à tout ministère, tant que l'amnistie pleine et entière et les libertés de presse, de réunion et d'association n'auront pas été votées; l'annulation de toutes les candidatures officielles.

Etc., etc...

Signé: Adnet, Anternet, Arnaud, Barez fils, Beauquis (N.), Beker, Beaume (G.), Beauvoir (J.), Beauvoir (H.), Brullay, Broizat, Boulet, Boulon, Buffenoir (Hippolyte), Billet, Chapelier, Chartier, Debos, Delpech, Dupire, Grossetête, Robin, Sellier (R.), etc., etc.

On retrouve dans ce programme un certain nombre d'articles du programme Acollas.

Dans l'un et l'autre, la revendication de l'Amnistie pour les victimes de la répression de 1871 tenait une place essentielle. C'était autour d'elle que se formaient les groupements

révolutionnaires et républicains-démocrates d'où allait sortir bientôt le mouvement socialiste renouvelé. Le souvenir de la Commune vaincue était resté vivace.

En 1877, le 18 mars avait été célébré à Paris, à Montpellier, à Cette et à Béziers, par plusieurs banquets clandestins, la police ayant interdit ceux qui avaient été annoncés publiquement. La Liberté, ayant prétendu qu'aucun banquet n'avait eu lieu, le Radical, qui avait succédé aux Droits de l'Homme et auquel collaborait Jules Guesde, répliquait :

Nous nous contentons de répondre que, outre les deux banquets interdits, trois autres, à l'un desquels 150 personnes étaient présentes, ont eu lieu sans encombre.

Quant à dire où, La Liberté ne nous croit vraisemblablement pas assez naïfs pour cela.

En outre, un correspondant du Radical lui écrivait de Montpellier, à la date du 19 mars :

Hier ont eu lieu dans notre ville un certain nombre de banquets qui se sont tous terminés aux cris de : Vive l'amnistie!

La plupart des convives portaient l'immortelle rouge à la boutonnière.

Mêmes manifestations à Cette et à Béziers. Les « baraquettes », où se sont réunis les républicains socialistes de la première de ces communes, étaient pavoisées.

Cependant, malgré la volonté populaire, les majorités, dans les Chambres, se montraient toujours hostiles à l'amnistie.

Une première proposition avait été faite à l'Assemblée nationale par Alfred Naquet dans les conditions suivantes :

Quelques jours avant la séparation de l'Assemblée, au cours de la séance du 20 décembre 1875, la Commission des grâces, dont M. Martel était président et M. Félix Voisin rapporteur, présenta un compte rendu de ses travaux à l'Assemblée. Sur 9.596 condamnations prononcées du 15 mars 1871 au 30 no-

vembre 1875, la Commission a examiné 6.501 recours en grâce. Sur 110 condamnations à mort, la Commission a accueilli 84 recours en grâce; elle en a repoussé 26. Au total, elle a admis 2.570 recours en grâce totale ou partielle. Au 1° juillet 1875, il y a encore: 3.609 déportés, 233 hommes et 7 femmes condamnés aux travaux forcés et 1.647 personnes condamnées à des peines diverses et se trouvant en France. Soit un total de 5.496 condamnés, sans compter les proscrits réfugiés dans les deux mondes, mais plus particulièrement nombreux en Angleterre, en Belgique et en Suisse. De plus, l'état de siège est toujours en vigueur dans vingt-sept départements: le parti républicain et ses journaux sont livrés à l'arbitraire de l'administration militaire, comme si l'ennemi occupait encore une partie du territoire national (1).

Alfred Naquet se lève et réclame l'amnistie. L'émoi causé par cette proposition fut général. A la veille des élections, la gauche républicaine craignait qu'une telle motion déchaînât contre elle les inquiétudes et les peurs de la France rurale. Mal soutenu par l'extrême-gauche, violemment interrompu par la droite, Naquet eut toutes les peines du monde à se faire entendre. Après lui, Georges Périn, radical, tout en réclamant pour les déportés un traitement plus humain, combattit comme prématurée la proposition de son collègue. A mains levées, au milieu d'applaudissements, celle-ci fut, sur la demande de M. Langlois, repoussée par la question préalable.

Au lendemain des élections sénatoriales du 30 janvier et du 20 février 1876, une double proposition d'amnistie est formulée : au Sénat par Victor Hugo, à la Chambre par

<sup>(1)</sup> L'état de siège ne fut définitivement levé qu'en avril 1876. La loi qui l'abolissait fut votée par la Chambre le 24 mars, puis par le Sénat, le 3 avril. Ce fut la première proposition de loi renvoyée de la Chambre au Sénat. M. Schérer, sénateur, chargé du rapport, en fit un argument en faveur de la mesure.

le noble et courageux Raspail, alors dans sa quatre-vingttroisième année. Au Sénat, Scheurer-Kestner, Schœlcher, Peyrat et quelques autres sénateurs avaient signé la proposition; à la Chambre, une trentaine de signatures figuraient sur la motion, dont celles de Clemenceau, E. Lockroy, Spuller, Allain-Targé, mais non celle de Gambetta; M. Rouvier devait déposer, au cours de la discussion, une proposition d'amnistie partielle.

M. Dufaure demande l'urgence (21 mars). Il était entendu que le Sénat ne discuterait qu'après la Chambre. Le 11 avril, le rapporteur, M. Leblond, ami de M. Thiers, saisit la Chambre de son rapport : il conclut au rejet de la proposition Raspail. La discussion est renvoyée à une date postérieure aux vacances de Pâques, et c'est les 16, 17 et 18 mai qu'elle vient enfin à la Chambre, et le 22 mai au Sénat.

M. Clemenceau, dans un historique exact et serré, montra les vraies causes du mouvement du 18 mars 1871. Il analysa avec une force pénétrante la situation de Paris, en homme qui avait vu le premier et le second sièges. A l'avance, il réfuta l'argument qui consistait à dire qu'il ne faut point alarmer le pays : « Il y a des hommes, dit-il, que vous ne rassurerez jamais, quoi que vous fassiez... Vous ne rassurerez jamais des hommes qui sont effrayés de voir à la tête du gouvernement M. le maréchal de Mac-Mahon, de voir qu'il a le sentiment de sa responsabilité et qu'il est disposé à pratiquer sincèrement, loyalement, la constitution. Des hommes que le gouvernement actuel ne rassurera pas ne seront jamais rassurés. Accordez l'amnistie et l'oubli quand c'est une preuve de force; n'attendez pas qu'elle soit une preuve de faiblesse quand l'opinion vous l'imposera. »

Puis M. Edouard Lockroy traça le véridique tableau des dommages causés à l'industrie parisienne par l'émigration et la déportation de nos ouvriers; il rappela le chiffre significatif de l'enquête municipale, évaluant à près de cent mille le nombre de travailleurs tués, déportés ou proscrits, qui, main-

tenant, faisaient faute. M. Georges Périn initia l'Assemblée aux tortures des déportés, protesta contre la promiscuité des condamnés politiques de la Commune accouplés aux forçats de droit commun. MM. Raspail, Marcou, Naquet, Allain-Targé, Floquet ne parlèrent pas avec moins d'énergie ni de sens politique.

Par 367 voix contre 99, la proposition fut repoussée.

Elle échoua également devant le Sénat où Victor Hugo traça un parallèle de haute moralité publique entre le 2 décembre et le 18 mars. « Contre le peuple, toutes les rigueurs; devant l'Empereur, toutes les faiblesses! » s'écria-t-il. A mains levées, le Sénat rejeta l'amnistie.

Le débat reprendra le 20 février 1879.

L'amnistie partielle est alors soutenue par le garde des sceaux, M. Le Royer; l'amnistie totale, par Louis Blanc, Clemenceau et Naquet. M. Ribot combat toute amnistie. Le contre-projet Louis Blanc est repoussé par 363 voix contre 105; le projet du gouvernement et de la commission, c'est-à-dire l'amnistie limitée, est adopté par 345 voix contre 104. Il devient la loi du 3 mars 1879 (1).

Mais cette loi de grâce et d'amnistie partielle ne peut être qu'une loi provisoire. La question demeure ouverte. Dans le pays, l'agitation pour l'amnistie continue.

Voici, en effet, que, sur ces entrefaites, surviennent la candidature et bientôt l'élection de Blanqui à Bordeaux. Dans une série d'articles de la Révolution française, Gabriel Deville expose la situation du grand révolutionnaire, rappelle sa vie de sacrifices et de combats, dénonce l'injustice au nom de

<sup>(1) «</sup> ARTICLE PREMIER. — L'amnistie est accordée à tous les condamnés pour faits relatifs aux insurrections de 1871 et à tous les condamnés pour crimes ou délits relatifs à des faits politiques, qui ont été et seront libérés ou qui ont été et seront grâciés par le Président de la République dans le délai de trois mois après la promulgation de la présente loi. »

laquelle il est détenu à Clairvaux (1). A Bordeaux, la campagne électorale est menée par l'ouvrier graveur Ernest Roche et l'employé de commerce Antoine Jourde; les réunions se succèdent, nombreuses, ardentes. Les adresses, les encouragements viennent de toutes parts. Henri Rochefort et Jules Vallès envoient leur appel, l'un de Genève, l'autre de Londres. De Rome, Garibaldi confie aux électeurs de Bordeaux le sort du « martyr héroïque de la liberté humaine ». Finalement, le 20 avril 1879, par 6.800 voix contre 5.332 données à M. André Lavertujon, ami personnel de Gambetta et rédacteur en chef du journal La Gironde, l'Enfermé de Clairvaux est élu député de la première circonscription de Bordeaux.

Sigismond Lacroix apprécie ainsi la portée de l'élection :

La République entre dans une voie nouvelle. Les beaux jours du bavardage et des intrigues sont passés,

Le peuple est entré en scène. Devant ce personnage, non pas nouveau, mais oublié, les étoiles parlementaires, même les plus brillantes, pâlissent.

Un parti nouveau a affirmé son existence.

Derrière la République parlementaire on aperçoit la République populaire (2).

Et dans son Histoire de France contemporaine, M. Hanotaux écrit:

Lavertujon, Blanqui: aucune opposition n'est plus significative que ces deux noms. « La République du 4 Septembre s'est encore faite au profit de la bourgeoisie, disait un des défenseurs de la candidature Blanqui; il est temps que le peuple arrive sur la scène. » Et un autre: « Vous êtes des Versaillais, et nous sommes la Commune (3). »

<sup>(1)</sup> La Révolution française, organe républicain socialiste, fondé le 13 janvier 1879. Parut durant quelques mois. Principaux collaborateurs: Sigismond Lacroix, Gabriel Deville, Jules Guesde, S. Pichon, Léon Millot, Jules Vallès, Arthur Arnould, B. Malon, etc.

<sup>(2)</sup> La Révolution française, 22 avril 1879.

<sup>(3)</sup> G.BRIEL HANOTAUX, Histoire de la France contemporaine (T. IV).

Le retentissement de l'élection de Blanqui est immense. La Chambre peut repousser la mise en liberté et la validation du nouvel élu de la Gironde, réclamées par Clemenceau. La mise en liberté de *l'Enfermé* s'impose; le gouvernement ne saurait pas longtemps la refuser à l'opinion; le 11 juin, Blanqui sort de Clairvaux.

Plusieurs élections se suivent, dont l'amnistie est la plateforme.

Dans le quartier de Javel, Alphonse Humbert, qui, pour sa collaboration au Père Duchène sous la Commune, avait été condamné aux travaux forcés et venait de bénéficier d'une mesure gracieuse, mais était inéligible, est élu par 685 voix contre 610 à M. Hector Depasse, candidat du Temps et de la République française (12 octobre 1879).

A Lyon, le socialiste Garel, « amnistié », est élu conseiller

municipal à une élection partielle (26 octobre 1879).

Le 3 avril 1880, une manifestation à laquelle prennent part plusieurs centaines de citoyens a lieu au Père-Lachaise, sur la tombe de Flourens.

Le 23 mai, a lieu, organisée par le journal L'Egalité, la première manifestation au Père-Lachaise, au Mur, en commémoration de la Semaine Sanglante. Deux ou trois milliers de personnes répondent à la convocation qui leur donnait rendez-vous place de la Bastille. Leur rassemblement est brutalement dispersé par la police. Gabriel Deville, Bazin, Eugène Fournière, Jeallot, Ardouin, Bastide, etc., sont arrêtés. Le jeune fils d'Henri Rochefort est blessé de deux coups de sabre (1).

<sup>(1)</sup> Quelques jours avant (9 mai), le Journal officiel avait publié un avis ainsi conçu :

<sup>«</sup> Quelques journaux s'efforcent de provoquer les citoyens à une manifestation sur la voie publique pour la fin du mois de mai.

<sup>«</sup> Ces provocations tombent sous le coup de la loi; elles constituent notamment le délit prévu et réprimé par l'article 6 de la loi des

Le 28 mai, Clemenceau interpelle le gouvernement sur l'interdiction de la manifestation et sur les violences policières. M. Constans, ministre de l'Intérieur, répond. Clemenceau, comme sanction au débat, dépose l'ordre du jour suivant : « La Chambre, désireuse de voir le gouvernement adopter une politique de liberté et regrettant que, le 23 mai dernier, le gouvernement n'ait pas eu confiance dans la sagesse de la population de Paris, passe à l'ordre du jour. » Par 200 voix contre 28, l'ordre du jour pur et simple, proposé par MM. Camille Sée et Paul Devès, est adopté (1). La Justice, qu'avec Camille Pelletan, Stephen Pichon, etc., vient de fonder G. Clemenceau, mène sans répit campagne pour l'amnistie. Henri Brissac y donne ses Souvenirs de prison et du bagne. Camille Pelletan y publie, en une série d'articles, ses études documentées sur la Semaine de Mai. Après avoir signalé les mauvais traitements dont sont victimes, en Nouvelle-Calédonie, les condamnés de la Commune, il écrit :

Hommes d'ordre, qui traitiez les Parisiens de la Commune de scélérats, de bêtes fauves, de sauvages, se ruant sur la civilisation, dites-moi, je vous prie, quand l'histoire examinera et la guerre civile et la répression, dites-moi ce qu'elle y trouvera de plus sauvage? Dites-moi ce que vous pensez des 30.000 cadavres de Pa-

<sup>7-9</sup> juin 1848 sur les attroupements. Si elles étaient renouvelées, elles donneraient lieu à des poursuites. » Suivait le texte de l'article 6.

L'Egalité répondit à l'avis de l'Officiel en donnant rendez-vous à ses amis le dimanche 23 mai, à deux heures, place de la Bastille.

<sup>(1)</sup> Les vingt-huit députés qui se prononcèrent pour la liberté de manifestation étaient : MM. Barodet, Beauquier, Louis Blanc, Bonnet-Duverdier, Bosc, Bouchet, Brelay, Contagrel, Germain Casse, Clemenceau, Dabas, Daumas, Duportal, Farcy, Favand, Franconie, Frébault, Girault, Laisant, Lockroy, Madier de Monjeau, Ménard-Dorian, Georges Périn, Benjamin Raspail, Rollet, Talandier, Turigny, Vernhes.

ris, des bastonnades et des pendaisons de la Nouvelle-Calédonie? Dites-moi ce que vous auriez pensé si l'on vous eût raconté que dans les prisons de la Commune ces bandits traitaient leurs prisonniers de la sorte? Dites-moi si après neuf ans de ces atrocités, il est temps de faire l'apaisement et l'oubli?... (1).

Une nouvelle élection législative complémentaire a lieu, cette fois à Lyon, et, comme à Bordeaux, c'est sur le nom de Blanqui que les socialistes et les partisans de l'amnistie se comptent. Au premier tour de scrutin, Blanqui obtient 5.957 voix contre 5.098 à M. Rochet, 2.650 à M. Ferrer et 1.902 à Trinquet. Mais au scrutin de ballottage, M. Ballue est élu par 8.290 voix contre 7.657 à Blanqui (23-30 mai 1880) (2).

Quelques jours après a lieu, au Père-Lachaise la retentissante élection de Trinquet au Conseil municipal de Paris. Ouvrier cordonnier, élu membre de la Commune pour le XX° arrondissement lors des élections complémentaires du

<sup>(1)</sup> La Justice, 19 juin 1880.

<sup>(2)</sup> Entre les deux tours de scrutin, les radicaux de Lyon avaient offert le candidature à M. Jules Roche, alors rédacteur à la *Justice*, qui l'avait déclinée par la lettre suivante :

Mes chers concitoyens,

<sup>«</sup> Je vous remercie du témoignage d'estime et de confiance que vous m'avez donné et je ne saurais mieux y répondre qu'en vous disant sincèrement pourquoi je crois devoir décliner cette candidature dans les circonstances où vous me l'offrez.

<sup>«</sup> Quelle que soit la netteté du programme démocratique que vous avez formulé (et que je signerais sans hésiter, vous le savez bien); quelles que soient l'autorité morale de votre patronage et l'énergie de vos déclarations, la situation n'est pas entière. Le suffrage universel s'est déjà prononcé.

<sup>«</sup> La protestation de l'opinion publique contre l'ajournement de l'amnistie, contre les fautes obstinées du gouvernement et de la Chambre, contre leur refus d'entendre ce que les électeurs de Bordeaux avaient déjà proclamé, a réuni la majorité relative sur le nom de M. Blanqui.

<sup>«</sup> C'est que cette majorité a vu dans l'élection de M. Blanqui la manifestation la plus éclatante possible de l'idée d'amnistie et qu'elle

16 avril 1871, Trinquet avait eu, à Versailles, devant le Conseil de guerre, une attitude particulièrement courageuse. Alors que quelques-uns consentaient à des reniements déplorables ou n'invoquaient contre l'accusation que des arguments de défense personnelle, Trinquet s'était écrié : « J'ai été envoyé à la Commune par mes concitoyens; j'ai été aux barricades, j'ai payé de ma personne; je suis très fâché de n'être pas mort, je ne serais pas ici, je n'assisterais pas à ce triste spectacle de collègues qui n'osent pas accepter la responsabilité politique de ce qu'ils ont fait. » Condamné aux travaux forcés à perpétuité, Trinquet était demeuré populaire au quartier du Père-Lachaise.

A sa candidature posée, le 13 juin 1880, comme affirmation vigoureuse de la revendication de l'amnistie, les opportunistes opposent celle de M. Letalle. Vainement, Gambetta appuie celle-ci en personne, dans une réunion publique tenue le 19 juin. Vainement Gambetta annonce-t-il ce jour-là son adhésion à la cause de l'amnistie plénière. Le cordonnier Trinquet est élu au second tour (20 juin) par 2.358 suffrages contre 1.897 à M. Letalle.

a placé avec raison cette idée au premier rang de celles que doit exprimer aujourd'hui la volonté nationale.

<sup>«</sup>L'amnistie est, en effet, la mesure dont dépend toute la politique actuelle; le refus de l'amnistie est la cause de l'équivoque et des contradictions dont vous gémissez les premiers. Le vote de l'amnistie serait non seulement une mesure de pacification et de justice nécessaire, mais l'acte déterminant d'une politique nouvelle conforme aux principes essentiels de la démocratie que vous avez tou-jours si vaillamment défendus.

<sup>&</sup>quot;« Tels ont été certainement les motifs des 6.000 électeurs qui se sont prononcés pour M. Blanqui, et tels sont les motifs pour lesquels je ne saurais accepter une candidature contre lui.

<sup>«</sup> Agréez, mes chers concitoyens, avec tous mes remerciements, l'assurance de mon entier dévouement.

Après tant de démonstrations éclatantes de l'opinion, le gouvernement ne peut plus s'opposer à l'amnistie. C'est luimême qui la propose et c'est Gambetta qui, descendant du fauteuil de la présidence, la soutient devant la Chambre. Elle est votée par 312 voix contre 116 au Palais-Bourbon. Elle est promulguée le 11 juillet 1880.

### Le Mouvement Ouvrier de 1872 à 1876

La défaite de la Commune causa quelque arrêt dans le développement syndical.

Surtout, les syndicats qui, dès 1872, se constituent, sont inspirés de tendances tout à fait différentes de celles qui, aux dernières années de l'Empire, animaient les organisations ouvrières. Une sorte de crainte, de torpeur pèse sur eux. L'esprit de revendication et de lutte fait place à l'esprit de modération et, en même temps, de défiance à l'égard des doctrines socialistes considérées comme des utopies funestes, dangereuses pour la classe ouvrière elle-même.

Les syndicats étaient, d'ailleurs, depuis 1868, soumis au régime de la tolérance administrative (1). Pour bénéficier de cette tolérance, ils devaient déposer leurs statuts, indiquer les noms et adresses des membres de leurs bureaux, soumettre à l'autorité l'ordre du jour de leurs réunions, accepter, au sein de celles-ci, la présence d'un agent de police. Ce surcroît de formalités et cette surveillance de la police ne les mettaient pas, d'ailleurs, toujours à l'abri de la dissolution.

Les industriels avaient constitué, sous le titre d'Union du

<sup>(1)</sup> Voir le rapport adressé à l'Empereur par M. de Forcade La Roquette (30 mars 1868).

Commerce et de l'Industrie, une fédération de syndicats patronaux. Un certain nombre d'ouvriers — Meyer et Chabert, graveurs, Oudin, marbrier, etc. — guidés par Barberet, qui avait successivement rédigé le Bulletin des communication ouvrières à la Constitution, au Corsaire et au Rappel, songèrent alors à organiser une sorte de fédération ouvrière.

« Il n'y avait plus, écrit M. Barberet, de chambres syndicales ni de sociétés ouvrières. Il n'y avait plus de solidarité organisée entre les ouvriers. A peine osaient-ils se voir huit ou dix à la fois. L'œil de l'état de siège les guettait. Au moindre de leurs mouvements, ils étaient cités devant un Conseil de guerre qui pouvait, à son gré, les arracher de leurs foyers et les condamner à la déportation... Il était indispensable de réagir le plus promptement possible contre cet état de choses; car, retarder plus longtemps la réorganisation, c'était abandonner les efforts du prolétariat depuis 1848 et livrer le travailleur isolé aux nombreux syndicats de patrons qui n'avaient pas cessé de fonctionner et dont l'ensemble formait une fédération puissante sous le titre l'Union nationale du Commerce et de l'Industrie (1). »

Le 28 août 1872, les délégués de vingt-trois associations ou groupements constituèrent le Cercle de l'Union syndicale ouvrière, « qui devait relier solidairement tous les syndicats ouvriers et faire contrepoids à l'Union nationale du Commerce et de l'Industrie, qui unit les syndicats des patrons. Nous allions pondérer les facteurs du produit » (2).

Des statuts de l'*Union syndicale ouvrière* nous extrayons les articles suivants :

Article Premier. — Le Cercle de l'Union syndicale ouvrière a pour but :

(2) Ibid., p. 306.

<sup>(1)</sup> BARBERET, La Bataille des Intérêts, p. 301.

De chercher à réaliser par l'étude, la concorde et la justice, et en vue du progrès moral et matériel des travailleurs, toutes les améliorations qu'ils sont susceptibles d'obtenir;

Et de servir d'école pour apprendre à toutes les corporations et syndicats à faire eux-mêmes leurs propres affaires...

ART. 3. — Le but du Cercle étant l'enseignement professionnel, il sera fait au siège social du Cercle des cours de dessin élémentaire et supérieur, des cours de comptabilité et de droit commercial, des conférences sur les sciences appliquées à l'industrie, et tous les cours et conférences qui seront jugés nécessaires par l'assemblée générale au développement moral et matériel des corporations ouvrières.

ART. 4. — Toute discussion politique ou religieuse est formellement interdite.

Ce programme n'avait rien de bien subversif.

Cependant, cinq mois après sa fondation, le Cercle était dissous par décision du préfet de police, M. Léon Renault. Vainement une démarche fut-elle tentée pour conjurer la dissolution. L'une des raisons alléguées était que l'adoption de l'article 4 des statuts avait provoqué au sein de l'Assemblée des sourires ironiques.

M. Barberet a conté la visite faite au préfet par la délégation ouvrière. Il convient de reproduire son récit :

Après débats, trois membres furent choisis pour se rendre à la préfecture de police, puis, au besoin, chez le ministre de l'Intérieur et même chez M. Thiers, alors Président de la République.

M. le Préfet de police reçut très courtoisement la délégation. Trois griefs avaient été relevés contre le Cercle :

Le premier consistait en un sourire de l'assemblée lors du vote de l'article 4 des statuts défendant les discussions politiques ou religieuses dans son sein.

Cependant M. le Préfet voulut bien reconnaître que l'administration n'avait rien à nous reprocher sur le terrain politique.

Le deuxième disait que, dans la discussion de la Société d'études

pratiques, le Cercle avait pesé arbitrairement sur les décisions prises.

Cette appréciation de nos actes nous parut tout à fait singulière. Les discussions de la Société d'études pratiques ont été publiques. Y venait qui voulait. Et si nous avons eu la majorité dans les votes c'est, sans nul doute, parce que notre logique était plus persuasive que celle de nos contradicteurs. Nous n'avons forcé personne d'opiner selon nos désirs. Conséquemment la pression arbitraire n'a pas existé, et l'accusation n'était pas fondée.

Le troisième grief, qui forme avec le premier l'encadrement du deuxième, accuse un véritable ostracisme à l'égard du prolétariat.

Il excipe que, s'il ne se produit rien dès maintenant par le groupement des chambres syndicales, il est bon de prévoir ce qu'elles pourraient amener dans l'avenir.

Les délégués ont répondu à ce sujet que l'organisation du Cercle n'était que la copie exacte du groupement des chambres syndicales patronales réunies solidairement autour de l'Union nationale du Commerce et de l'Industrie.

M. le Préfet a objecté que cette Union existait en effet, mais

qu'elle ne portait aucun ombrage au gouvernement.

Enfin, il a déclaré que, personnellement, son bon vouloir nous était acquis, mais qu'il obéissait à des ordres venus de haut lieu. Du reste, a-t-il ajouté, le ministre de l'Intérieur peut trancher la question.

De la préfecture de police les délégués sont allés chez le ministre de l'Intérieur, qui était alors M. Victor Lefranc, un de ces républicains formalistes de la pléiade de 1848.

Le résultat de cette seconde démarche fut absolument nul, et

cela ne nous surprit pas.

Ce que voyant, la délégation s'en tint là. Il était évidemment inutile d'aller plus loin (1).

Peu de temps après, à Lyon, l'Union des ouvriers sur métaux était condamnée par le tribunal (28 mai 1874) en vertu des considérants suivants :

<sup>(1)</sup> BARBERET, Le mouvement ouvrier de 1870 à 1874, pp. 110 ct suiv.

Attendu qu'en admettant que l'administration ait été toujours exactement au courant de la situation réelle de la Société, cette circonstance jointe au silence plus ou moins prolongé de l'administration, ne pourrait être considérée que comme une simple tolérance; qu'il est de jurisprudence constante, consacrée par les arrêts de la Cour de Cassation des 22 juillet 1837 et 12 novembre 1838, que la tolérance de l'autorité à l'égard d'une association illicite ne saurait équivaloir à une autorisation...

Mais l'envoi de délégués ouvriers français dans les expositions universelles allait — comme l'envoi de délégués à Londres en 1862 avait été le premier point de départ de l'Internationale — donner un élan au mouvement syndical renaissant

A l'occasion de l'Exposition de Vienne (1873), Tolain avait demandé à l'Assemblée Nationale un crédit de cent mille francs. Sur les conclusions du rapporteur, M. Target, cette proposition fut repoussée par 387 voix contre 218 (24 mai). Des souscriptions furent alors ouvertes par différents journaux, notamment Le Corsaire, sur l'initiative d'un comité qui comprenait Cantagrel, Crémieux, Tolain, Portalis, etc.; elles produisirent environ 70.000 francs. D'autre part, dans certaines villes, à Paris, à Grenoble, par exemple, les conseils municipaux votèrent des subventions; mais leurs délibérations ne furent pas approuvées par les préfets. Par contre, le préfet du Rhône approuva une subvention de 25.000 francs votée par le conseil municipal de Lyon. Des délégués purent ainsi se rendre à Vienne, au nombre de 105. A leur retour, ils publièrent des rapports (1874-1875); le rapport d'ensemble de la délégation parut en 1876.

Ces rapports témoignent que les groupements ouvriers ne se proposent pas la transformation de l'ordre social, mais seulement quelques améliorations. La grève est l'objet de leurs critiques les plus vives. C'est à la coopération, c'est à leurs «épargnes» (le mot y est) que les travailleurs doivent demander le relèvement de leur condition; ils doivent « organiser l'enseignement professionnel et général, fonder des sociétés de consommation et de production, arriver progressivement à l'annulation de l'intérêt du capital par l'établissement du crédit mutuel ».

Trois ans plus tard, une délégation se rend à l'Exposition de Philadelphie, dont une partie avec les subsides votés par le conseil municipal de Paris et une partie avec le crédit voté par le Parlement, moins timoré que celui de 1873 (1). Cette nouvelle délégation n'est pas animée d'un esprit sensiblement différent de celle de Vienne, et si son rapport s'exprime sur un ton plus ferme, plus audacieux, si, notamment, dans sa conclusion, il évoque en termes indignés « la boucherie humaine de 1871 », c'est qu'il ne fut publié qu'en 1879, après que la manière de voir de quelques-uns de ses auteurs eut été modifiée par la propagande socialiste commençante.

Au moment où la délégation française partait pour Philadelphie, et au lendemain du congrès ouvrier italien qui venait de se tenir à Bologne, l'idée d'un congrès ouvrier en France fut lancée par le journal radical, La Tribune, dans les termes suivants:

Maintenant que la délégation ouvrière à Philadelphie a quitté la France, il est nécessaire qu'une nouvelle question soit mise à l'ordre du jour des travailleurs de Paris et de la province. Qu'estce que nos amis pensent d'un congrès ouvrier qui se réunirait à Paris en août ou en septembre, quelques semaines après le retour des délégués, congrès dans lequel on discuterait les bases d'un programme socialiste commun? Nous nous contentons pour aujourd'hui d'émettre cette idée qui nous est suggérée par le congrès de Bologne (1).

<sup>(1)</sup> Le Parlement avait voté 100.000 francs et le Conseil municipal de Paris (sur la proposition de Clemenceau) 30.000 francs.

<sup>(2)</sup> La Tribune, 19 juin 1876.

La Tribune avait été fondée en 1876, par M. Trébois, partisan du système coopératif. La rubrique de mouvement ouvrier y était confiée à M. Pauliat.

Cette idée recueillit aussitôt des adhésions nombreuses et après diverses réunions auxquelles participèrent les conseillers prud'hommes, les militants des chambres syndicales, les anciens délégués à l'exposition de Vienne, etc., un comité d'initiative fut formé qui comprenait les citoyens Chabert, Corsin, Delion, Deville, Eliéger, etc.

Son premier appel parut le 19 juillet. « Le Congrès, disaitil, se tiendra sous forme de réunion privée. » La liberté de réunion n'existait pas encore, et cette précaution avait pour but d'éviter le recours à l'autorisation préfectorale. L'appel ajoutait :

En vue d'éviter des abus que tout le monde devine, nul ne pourra prendre la parole au Congrès, s'il n'est ouvrier et s'il n'est recommandé par une chambre syndicale ou une autre société et, à défaut de chambre syndicale ou autre société, par un groupe de travailleurs.

Revenant sur ces recommandations, la seconde circulaire de convocation ajoutait :

Grâce à ces restrictions nécessaires, le prolétariat sera sûr d'être en famille et chez lui et de n'avoir pas à encourir la responsabilité des utopies que des bourgeois plus ou moins bien intentionnés viendraient expliquer en sa présence...

On ne s'occupera pas de politique.

Il s'agissait par cette mesure d'éviter l'intervention d'éléments étrangers au monde purement ouvrier. Les membres du comité organisateur du Congrès, tout en affirmant leurs opinions républicaines, même radicales, donnaient à entendre que, sous le régime de tolérance qui leur était fait, les syndicats ouvriers, en voie de reconstitution, risquaient de se voir dissous s'ils sortaient de leur cadre purement professionnel, s'ils se laissaient aller à des conflits trop fréquents tels que les grèves, surtout s'ils se laissaient pénétrer par le socialisme.

Aussi l'ordre du jour du Congrès fut-il rédigé en conséquence ; il comprenait les questions suivantes :

- 1° Le travail des femmes,
- 2° Les Chambres syndicales,
- 3º Les Conseils de prud'hommes,
- 4° L'apprentissage et l'enseignement professionnel,
- 5° La représentation directe du prolétariat au Parlement,
- 6° Les associations coopératives de production, de consommation et de crédit,
  - 7º Les caisses de retraite et les invalides du travail,
- 8° L'association agricole et l'utilité des rapports entre les travailleurs agricoles et les travailleurs industriels.

Le Congrès s'ouvrit le 2 octobre, se tint salle des Ecoles, 3, rue d'Arras, et se termina le 10 octobre.

Dès la première séance, le président Chabert précisa le sens et la portée que ses organisateurs entendaient donner au Congrès. « Il ne faut pas ici, s'écria-t-il, un vain étalage de paroles. Il faut qu'il sorte de nos discussions des résultats pratiques pour la question sociale et l'amélioration du sort des travailleurs. » C'était bien là — comme dans les appels annonçant le Congrès — la survivance de l'ancien esprit syndical étroit qui, en 1864 et 1865, avait inspiré les sections françaises de l'Internationale; c'était bien là la même préoccupation de se cantonner sur le terrain ouvrier et de ne point sacrifier à la politique pure et aux doctrines d'école.

De fait, c'est sur le terrain purement ouvrier, purement économique et corporatif que, pendant toute la durée du Congrès, se maintinrent les délégués. Ils étaient au nombre de 350 dont 279 de Paris et de la Seine et 71 des départements. Ils étaient tous — sauf deux — ouvriers manuels, et le Congrès décida, d'ailleurs, que nul ne pourrait prendre part aux discussions « s'il n'était ouvrier ou recommandé par sa chambre syndicale ou une autre société ouvrière ». Les deux exceptions étaient constituées par deux publicistes, M. Bar-

beret (dont nous avons déjà parlé) et M. Desmoulins, qui s'occupaient dans la presse de questions économiques. Ce ne fut pas sans peine, en dépit des mandats réguliers qu'ils tenaient d'associations ouvrières, que le Congrès les autorisa à siéger et permit à l'un d'eux de prendre la parole. Il refusa, d'ailleurs, au cours d'une séance, la parole à un délégué, Feltesse, qui avait pris les armes en qualité de volontaire en 1870, mais qui était d'origine belge et ne s'était pas fait naturaliser.

Les principaux vœux adoptés par le Congrès sur les questions à l'ordre du jour furent les suivants :

Pour la femme, journée de huit heures, suppression du travail de nuit dans les manufactures, à travail égal salaire égal à celui de l'homme;

Organisation des retraites pour la vieillesse avec l'aide des chambres syndicales et sans ingérence de l'Etat;

Réorganisation des conseils de prud'hommes : un conseil par canton ;

Education nationale, professionnelle et gratuite à tous les degrés.

Le débat sur les syndicats fut le plus animé. La Chambre des Députés était alors saisie par M. Ed. Lockroy, député de la Seine, d'une proposition de loi relative aux syndicats professionnels. Cette proposition, assignant surtout aux syndicats la mission d'établir des rapports entre ouvriers et patrons et de conclure entre les deux des conventions collectives, prescrivait, à son article 5, que tout syndicat devait, au moment de sa fondation, déposer entre les mains de l'administration une déclaration portant, avec ses statuts, le nombre de ses membres, leurs noms et adresses (1).

<sup>(1)</sup> ART. 4. — Les syndicats d'une même industrie, composés, l'un de patrons, l'autre d'ouvriers, pourront conclure entre eux des conventions ayant pour objet de régler les rapports professionnels des membres d'un syndicat avec ceux de l'autre.

Le Congrès combattit véhémentement cette disposition.

Au lieu de nous proposer la liberté, — dit le citoyen Donnay, délégué de la chambre syndicale des mécaniciens de Paris, — on nous offre de nouvelles chaînes qui, en devenant légales, n'en seront pas moins des chaînes...

C'est un nouveau traquenard que nous pouvons comparer, avec des circonstances aggravantes, à la loi sur les livrets. C'est une loi de police d'un nouveau genre et nous ne ferons pas aux conseils syndicaux l'injure de croire qu'ils consentiront à devenir les auxiliaires de la préfecture de police et des parquets.

Au cours de la discussion, un délégué de Bordeaux indiqua aux syndicats, comme but à poursuivre, l'abolition du marchandage et la substitution au travail aux pièces du travail à la journée.

Bref, le Congrès repoussa la proposition Lockroy et réclama l'abrogation des articles 291, 292, 293 et 294 du Code pénal, ainsi que de toutes les lois restrictives de la liberté de réunion et d'association.

Autant que les résolutions adoptées, le ton des discours témoigna combien les délégués étaient éloignés de toute pensée révolutionnaire. Au début de la deuxième séance (mercredi 3 octobre), le président félicita les membres du Congrès

Ces conventions auront force de contrat et engageront tous les membres des sociétés contractantes pour la durée stipulée.

Les dites conventions ne pourront être établies que pour une durée maxima de cinq ans.

ART. 5. — Tout syndicat professionnel de patrons ou d'ouvriers devra faire, au moment de sa fondation, dans les départements, entre les mains du maire de la ville où se trouve le siège principal du syndicat; à Paris, entre les mains de M. le préfet de police; et enfin, au parquet de MM. les procureurs de la République, une déclaration contenant: ses statuts, le nombre de ses membres ainsi que leurs noms et adresses.

Cette déclaration devra être renouvelée le 1er janvier de chaque année.

« d'avoir fait leur profit des sages conseils donnés à Domfront, par le Ministre de l'Intérieur, et de prouver qu'ils étaient, en effet, capables de faire eux-mêmes leurs affaires, sans qu'il fût besoin de leur inspirer une direction. »

Et le journal de M. Buffet, *Le Français*, qui relate l'incident, d'être scandalisé de cet éloge donné au discours du Ministre et de constater: « Les paroles de M. de Marcère ont été applaudies à outrance par les membres du Congrès ouvrier. »

L'esprit de classe ne se manifesta à ce premier Congrès que sur une seule question, d'ordre politique: la représentation des ouvriers dans les corps élus. A l'unanimité, les congressistes adoptèrent la candidature ouvrière, non comme instrument de guerre en vue de la conquête du pouvoir politique, mais simplement comme un moyen de faire pénétrer dans les assemblées délibérantes les doléances des travailleurs. « Montrons — disait le rapporteur, le citoyen Albert, délégué de Lyon — montrons aux classes dirigeantes que nous saurons trouver parmi nous des citoyens capables de défendre par la parole et par la plume, au sein du Parlement, les intérêts des travailleurs, comme ils sauraient au besoin défendre par les armes la République, si elle était en péril et la patrie, si elle était en danger. »

La presse modérée et conservatrice se montra pleine d'égards pour ce sage Congrès.

Le Pays reconnaît « que les choses s'y passent fort convenablement, entre gens qui discutent paisiblement leurs intérêts et sont animés d'intentions pratiques et pacifiques. » Au Figaro, le Congrès « fait l'effet d'être dirigé par des hommes sages. » Le Moniteur, rendant compte de la deuxième soirée, trouve que « cette séance est presque terne, à force de modération et de sagesse. » La Défense, qui appelle le Congrès « Congrès socialiste », écrit : « Tout ce monde, je vous l'assure, avait digne tenue et grand air. On se sentait au milieu de bons, braves et honnêtes gens. »

Par contre, douloureusement frappés du modérantisme des résolutions sorties du Congrès de Paris, les blanquistes et les révolutionnaires réfugiés à Londres, où ils vivaient dans le souvenir de la Commune et dans l'espoir passionné d'une revanche prochaine, critiquent avec violence, dans un manifeste fameux, « les syndicaux et leur Congrès. » On lit dans ce manifeste:

Dans la ville de la Révolution, cinq ans après la lutte de la Commune, sur la tombe des massacrés, devant le bagne de Nouméa, devant les prisons pleines, il semble monstrueux que des hommes aient pu se trouver, osant prendre le caractère de représentants du prolétariat, pour venir, en son nom, faire amende honorable à la bourgeoisie, abjurer la Révolution, renier la Commune. Ces hommes se sont rencontrés : ce sont les syndicaux, et ils viennent de tenir leur congrès...

Pour nous, communeux, nous n'avons qu'à nous féliciter de ce que ces hommes aient ainsi produit au grand jour leurs idées réactionnaires. Par là même, ils ont cessé d'être un danger. Ils pourront trouver quelques complices ; ils ne trouveront ni dupes ni partisans dans ce prolétariat qu'ils voudraient arracher à la Révolution pour l'égarer à leur suite dans le labyrinthe de leurs vaines réformes et de leurs intrigues...

Les mensonges du Congrès ne cacheront pas la vérité. Pour qui n'est ni syndical ni bourgeois, les progrès de l'idée révolutionnaire sont évidents; la Révolution n'est pas localisée dans une ville; elle rayonne sur le pays entier (1).

Même appréciation chez les révolutionnaires (à tendances bakouniniennes et anarchistes) de la Fédération jurassienne de l'Internationale.

<sup>(1)</sup> Le manifeste était signé du groupe La Commune révolutionnaire, dont faisaient partie Breuillé, Jean Clément, Courbet, Dacosta, Eudes, Goullé, Granger, Marguerittes, Constant Martin, Rysto, Ed. Vaillant, Viard, etc.

Quand on se dit — écrit leur Bulletin — qu'il y a eu des congrès de l'Internationale dont les débats ont retenti dans le monde entier et où les questions sociales ont été étudiées, qu'à ces congrès de l'Internationale a jadis assisté l'élite du prolétariat parisien et qu'on voit maintenant patauger à l'aveugle les parleurs du congrès de la rue d'Arras, on est forcé de s'avouer que la réaction a bien fait son œuvre, qu'en écrasant l'insurrection du 18 mars elle a véritablement décapité le prolétariat français et qu'il faudra plusieurs années encore avant que les ouvriers du Paris actuel arrivent à comprendre la question sociale et à juger la situation de leur classe comme le faisaient les ouvriers socialistes de la fin de l'Empire...

Néanmoins, le congrès de Paris reste un fait important et réjouissant, non, certes, à cause des choses qui s'y sont dites (car à ce point de vue il n'a rien ou presque rien produit de bon), mais parce qu'en lui-même et indépendamment de tout le reste, le fait seul d'avoir réuni des ouvriers en congrès à Paris est une bonne chose (1).

C'est ce dernier fait qui frappe le plus Guesde. Dans Les Droits de l'Homme, il consacre au Congrès une série d'articles, signale l'insuffisance de la plupart des résolutions adoptées, mais n'en salue pas moins la tenue du Congrès comme un fait politique de premier ordre, comme l'embryon d'une organisation de classe qui, par la suite, pourra se développer. Il écrit notamment:

Qu'on l'ait vu avec sympathie ou avec effroi, amis et ennemis ont été à peu près unanimes à reconnaître son importance. Et comment aurait-il pu en être autrement, lorsqu'on songe: 1° que c'était la première fois qu'il était donné au prolétariat de se réunir et de faire entendre sa voix; 2° que cette réunion avait lieu cinq ans à peine après les journées de Mai, dans le Paris de la Révolution ouvrière ou sociale du 18 mars; 3° que la première

<sup>(1)</sup> Bulletin, 15 octobre 1876.

parole des délégués, leur premier acte, avant même — qu'on me passe l'expression — de parler et d'agir, a été pour se séparer, pour se distinguer de tous les partis politiques existants, en excluant de leurs délibérations tout ce qui n'était pas travailleur manuel, délégué de travailleurs également manuels... (1).

Le Congrès de 1876 reste la première manifestation d'un caractère général et national, la première manifestation organique du prolétariat français au lendemain de 1871.

primé ainsi sur le Congrès de 1876 :

<sup>(1)</sup> Les Droits de l'Homme, 15 octobre 1876.

Au Congrès socialiste de Nancy (séance du 14 août 1907), Guesde, rappelant les origines du syndicalisme et du Parti ouvrier, s'est ex-

<sup>«</sup> Si Vaillant et ses amis dénonçaient le Congrès corporatif et syndical de la rue d'Arras comme une espèce d'incorporation du prolétariat français à la société bourgeoise, moi, au contraire, je voyais et saluais dans ce premier Congrès ouvrier le point de départ ou l'embryon d'une organisation de classe. Je n'ai pas voulu me séparer des syndiqués d'alors, quoiqu'ils en fussent encore au balbutiement et quoique, prisonniers de la coopération bourgeoise, ils allassent jusqu'à proscrire la grève. Je me suis obstinément refusé à constituer un mouvement socialiste en dehors du mouvement ouvrier, quel qu'il fût, et dans les Congrès successifs du prolétariat syndical français, c'est en collaborateurs que nous sommes intervenus, dès Lyon, où s'affirmaient une poignée des nôtres, puis à Marseille, au Havre, où, à côté des chambres syndicales, figuraient nos groupes d'études sociales et d'action politique... »

# L'Egalité - Le Prolétaire

Avant de se séparer, le Congrès de Paris avait décidé, pour l'année suivante, la tenue à Lyon d'un second Congrès national ouvrier.

Entre les deux Congrès, il faut signaler un fait particulièrement important dans l'histoire de la propagande théorique du socialisme: la publication du journal hebdomadaire l'Egalité.

L'Egalité fut l'œuvre de Jules Guesde. Exilé pendant cinq ans, Guesde, à sa rentrée en France, avait collaboré, avec Sigismond Lacroix et Yves Guyot, aux Droits de l'Homme et au Radical, qui leur succéda. Parti républicain révolutionnaire en 1871, il était revenu de Suisse et d'Italie socialiste, collectiviste. Ses articles des Droits de l'Homme, particulièrement remarqués, avaient groupé autour de lui un petit noyau: Gabriel Deville, Emile Massard, Chabry, Victor Marouck et Gerbier (1).

C'est ce petit noyau d'hommes d'élite qui décida la publication d'un organe hebdomadaire de doctrine.

Le journal s'imprimait à Lagny, chez Aureau, par économie.

<sup>(1)</sup> Pseudonyme de M. Girard, depuis professeur à la Faculté de Droit de Paris.

Les rédacteurs partaient à tour de rôle pour l'imprimerie surveiller la composition; les samedis matin, ils allaient chercher les exemplaires à la gare et les rapportaient sur leurs épaules dans l'arrière-boutique d'un marchand de vin où l'on effectuait la distribution.

Le premier numéro de l'*Egalité* parut le 18 novembre 1877. Le journal portait en exergue la devise: « Liberté, Solidarité, Justice »; en sous-titre, ces deux mots: « républicain socialiste ».

L'Egalité, — disait sa déclaration inaugurale, — ne sera pas seulement républicaine en politique, athée en religion; elle sera avant tout socialiste.

Il ne paraît pas à ses fondateurs qu'on doive en être éternellement quitte avec les revendications sociales en se proclamant vaguement partisan de mesures indéterminées de nature à améliorer le sort de classes laborieuses. Ils pensent que le temps est venu d'étudier les solutions et que plusieurs d'entre elles sont déjà trouvées.

Notre prétention n'est pas de régenter pontificalement les cerveaux, de mettre des systèmes préconçus à la place des données scientifiques et des aspirations populaires.

Nous croyons avec l'école collectiviste à laquelle se rattachent aujourd'hui presque tous les esprits sérieux du prolétariat des Deux Mondes, que l'évolution naturelle et scientifique de l'humanité conduit invinciblement à l'appropriation collective du sol et des instruments de travail.

C'est en partant de cette donnée que nous étudierons ensemble les phénomènes sociaux.

L'Egalité annonçait comme correspondants pour l'étranger: Bebel et Liebknecht pour l'Allemagne, César de Paëpe pour la Belgique, Tito Zanardelli et Gnocchi-Viani pour l'Italie, Digeon (le proscrit de Narbonne) pour l'Espagne.

L'Egalité remplît effectivement le programme théorique qu'elle s'était assigné.

Elle dénonce la stérilité des coopératives ouvrières (1).

Elle vulgarise, d'après Ricardo et Lassalle, « la loi d'airain des salaires » (2).

Elle étudie le chômage « qui ne disparaîtra sous toutes ses formes que lorsque l'appropriation collective du capital aura succédé à son appropriation individuelle et à toutes ses conséquences. » (3)

Elle se prononce pour « la représentation directe » de la classe ouvrière dans les assemblées délibérantes ». (4)

Elle publie des extraits du Capital de Marx et reproduit d'anciennes pages de Blanqui.

Elle soutient les grèves, ouvre en leur faveur des souscriptions. Elle écrit à l'occasion de la grève des ouvriers mineurs d'Epinac et de Montceau-les-Mines: « Quelles que soient les revendications des mineurs de Montceau et d'Epinac, l'Egalité les appuie de toute sa force, en même temps qu'elle adhère d'avance à tous les moyens qu'ils jugeront bon d'employer pour les faire aboutir. » (5)

Elle ouvre, sous le titre l'Ordre social, une rubrique dont la rédaction est confiée à Massard et dont l'objet est ainsi défini: « Sous cette rubrique, nous nous proposons de mettre sous les yeux de nos lecteurs une partie des crimes commis tant en France qu'à l'étranger. Ce bilan hebdomadaire fournira des preuves irréfutables à l'appui des doctrines exposées par l'Egalité en montrant, d'une façon claire et précise, que les trois grands principes conservateurs de la société actuelle (religion, propriété, famille) sont les sources ou plutôt les

<sup>(1)</sup> L'Egalité, 13 janvier 1878.

<sup>(2)</sup> Ibid., 27 janvier 1878.

<sup>(3)</sup> Ibid., 10 février 1878.

<sup>(4)</sup> Ibid., 13 janvier 1878.

<sup>(5)</sup> Ibid., 3 mars 1878.

causes de toutes les monstruosités qui affligent l'humanité. » (1)

L'Egalité contient plusieurs articles de Guesde en l'honneur de la Commune (2), une étude de Gabriel Deville sur Babeuf et la conjuration des Egaux, une étude de Victor Marouck sur les journées de juin 1848.

Internationaliste, elle publie, suivie des signatures de tous ses collaborateurs et amis, une adresse aux socialistes allemands réunis en Congrès à Gotha:

Les socialistes révolutionnaires français ne veulent pas laisser s'ouvrir votre huitième congrès, sans vous assurer de leurs sympathies et de leur concours fraternel.

C'est vous qui avez aujourd'hui l'honneur de servir de cible aux calomnies de toutes les réactions combinées, comme il y a huit ans c'étaient nous que les mêmes réactions poursuivaient de leurs insultes et de leurs balles. Et de même qu'en 1871 vous n'avez pas hésité, par la bouche de Liebknecht et de Bebel, à vous déclarer solidaires de la Commune vaincue, nous n'hésitons pas, nous non plus, à accepter et à réclamer la solidarité la plus complète avec votre démocratie socialiste, dont la victoire inévitable et prochaine sera la nôtre...

Nous vous crions : Espoir et courage !

Nous sommes avec vous d'esprit aujourd'hui comme nous le serons demain de corps, lorsque vous jugerez l'heure venue de répondre à la force par la force (3).

Cette adresse était la première qui fût échangée depuis 1871 entre socialistes français et socialistes d'outre-Vosges.

A vrai dire, elle fut plutôt mal comprise et accueillie avec fraîcheur par les socialistes allemands.

Dès le lendemain de sa publication, la Post, l'organe réac-

(3) L'Egalité, 9 juin 1878.

<sup>(1)</sup> L'Egalité, 17 mars 1878.

<sup>(2)</sup> L'Egalité, 24 mars et 26 mai 1878.

tionnaire berlinois, somma ceux-ci de déclarer si oui ou non ils approuvaient le langage des socialistes français. Le *Vorwærts*, l'organe officiel du parti, répondit avec réserve que les socialistes de l'*Egalité* parlaient d'après la situation qui leur était faite dans leur pays et terminait par cet avertissement aux classes dirigeantes d'Allemagne:

La démocratie-socialiste allemande veut un développement pacifique, réformateur, et non seulement elle le veut, mais elle a persévéré dans sa volonté avec beaucoup de succès. Grâce à son organisation elle a constitué la digue la plus efficace, la seule efficace, contre les tentatives d'émeutes et les artisans de révolutions. Si, en 1848 et en 1871, les ouvriers français avaient possédé une organisation analogue à celle que possèdent à cette heure les travailleurs allemands, les journées de Juin et les combats de la Commune auraient été évités, des flots de sang auraient été épargnés, et les travailleurs français, la France, le monde seraient plus avancés qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Et maintenant, à notre tour, nous adressant à la feuille dénonciatrice de Berlin, nous lui demandons : veut-elle, ses patrons veulent-ils, oui ou non, un Juin allemand ou une Commune alle-

mande?

Moins réservée que le *Vorwærts* et assez fâcheusement inspirée, la *Berliner freie Presse*, autre organe socialiste, écrivit:

Les derniers numéros de l'Egalité ne nous étant point parvenus, nous ne savons jusqu'à quel point cet appel a été fidèlement reproduit. Mais si le manifeste que nous venons de reproduire a été réellement publié par l'Egalité, nous devons, à notre vif regret, supposer que les thalers de la presse reptilienne ont déjà fait leur entrée aussi sonore que brillante dans les bureaux de l'Egalité.

Pour notre part, nous déclarons désapprouver ce manifeste de

toute notre énergie.

Il était difficile de se méprendre plus complètement et plus injustement sur les intentions des collaborateurs de l'Egalité.

Dans un numéro suivant de la Berliner freie Presse (16 juin 1878), un militant socialiste allemand publia une lettre qu'il adressait à la rédaction. Dans cette lettre, il protestait contre l'injurieuse hypothèse formulée sur le compte de l'Egalité et ajoutait que, si celle-ci avait pu s'exprimer avec quelque maladresse, il convenait néanmoins de savoir gré à un journal qui faisait de si courageux efforts pour familiariser avec les choses d'Allemagne les travailleurs français. La Berliner freie Presse, obstinée dans son erreur grossière, n'en répliqua pas moins:

Nous avons inséré cette communication parce qu'elle émane d'un citoyen que nous estimons depuis longtemps.

Mais nous devons persister dans l'opinion que nous avons précédemment formulée.

Avec de telles phrases et de telles rodomontades, on travaille pour nos ennemis, on nous porte préjudice. Nous avons toujours hautement proclamé notre solidarité avec les travailleurs de tous les pays; mais nous devons souhaiter que cette solidarité ne s'exprime pas, ainsi que le fait l'appel de l'Egalité, d'une manière qui ne peut que nous mettre des bâtons dans les roues...

L'affaire n'eut pas d'autres suites, l'*Egalité* ayant eu le bon esprit de ne pas ouvrir de polémique et de dédaigner l'injurieuse erreur.

La première série de l'Egalité cessa sa publication le 14 juillet 1878, à son trente-troisième numéro, à la suite d'une condamnation à un an de prison et mille francs d'amende, prononcée contre le gérant par le tribunal correctionnel de Meaux, pour « apologie de faits qualifiés crimes. » (1)

L'influence de l'Egalité se fit sentir aux élections municipales du 6 janvier 1878; et dans le quartier Sainte-Marguerite,

<sup>(1)</sup> L'Egalité eut deux autres séries : la seconde va du 21 février au 25 avril 1880, la troisième du 11 décembre 1881 au 5 novembre 1882.

pour la première fois, une candidature est posée, se réclamant du « Parti ouvrier »: celle du citoyen Emile Chausse, ouvrier ébéniste. « Il importe, disait le comité qui présentait le candidat, que les élections attestent qu'à dater de ce jour la démocratie ouvrière entend défendre elle-même ses intérêts dans les assemblées municipales et politiques dont on l'a soigneusement exclue jusqu'ici. » Le programme électoral comprenait ces deux articles, empruntés au programme d'Emile Acollas :

Article premier. — Abolition de tous les privilèges et monopoles.

ART. 2. — Le capital agricole et industriel et tous les instruments de travail mis à la disposition de ceux qui les emploient, afin que le produit intégral de son travail soit acquis à chacun (1).

Cette première candidature ouvrière socialiste réunit 391 suffrages (contre 2.862 à M. Ulysse Parent, candidat républicain). (2)

La publication de l'Egalité fut suivie, un an après de celle du Prolétaire.

L'idée de le fonder remonte au Congrès de Paris et aux groupes corporatifs qui y avaient participé: il s'agissait, dans la pensée d'un certain nombre de syndiqués et de congressistes, d'avoir un organe purement ouvrier. Aussi quelque temps après le Congrès, un certain nombre d'entre eux (A. Leclerc, Amant, citoyenne Joséphine André, Chabert, Broisat, Dupire, Hérivaux, etc.) se réunirent et nommèrent à cet effet une commission d'initiative. Cette commission se mit à l'œuvre; elle élabora les statuts de la coopérative,

<sup>(1)</sup> L'Egalité, 6 janvier 1878.

<sup>(2)</sup> Depuis plusieurs années, le citoyen Chausse représente à l'Hôtel de Ville de Paris le quartier Sainte-Marguerite. Aux élections municipales du 3 mai 1908, il fut réélu par 4.368 voix.

l'Union des Travailleurs, qui avait pour but la publication d'un journal appelé Le Prolétaire.

Le premier numéro parut le 23 octobre 1878. Un article explicatif, intitulé *Qui nous sommes*, déclarait:

Le journal *Le Prolétaire*, qui doit et veut être, comme nous l'avons dit, l'organe de la classe ouvrière, ne se fait le drapeau d'aucune doctrine socialiste...

La vérité en économie sociale n'appartient à aucune école...

L'exclusivisme n'a d'autres résultats que de nuire à la recherche de la vérité.

## Le Prolétaire ajoutait:

A un point de vue général, le *Prolétaire* se déclare prêt à lutter, avec la vigueur que donne la conviction, contre tout ce qui est oppression, et dans les institutions, et dans les mœurs, et même chez les individus. Il sera, au contraire, le défenseur infatigable de tous ceux qui souffrent, de l'ouvrier qu'écrase le capital, de la femme qu'infériorisent nos lois et nos mœurs, de l'enfant en qui n'est pas assez respecté l'homme futur.

En économie sociale, le *Prolétaire* prétend que c'est une monstrueuse et révoltante iniquité que l'exploitation de l'homme par l'homme; que l'aristocratie d'argent n'est pas moins audacieuse que l'aristocratie foncière; qu'il est grand temps que le travail obtienne une plus juste rémunération.

A la différence de l'Egalité, qui était rédigée surtout par des théoriciens et où les articles n'étaient pas dénués d'une certaine préoccupation de la forme littéraire, le Prolétaire n'avait pour rédacteurs que des ouvriers manuels: c'étaient, entre autres, Leclerc et Achille Le Roy, typographes; Emile Chausse, qui fit un an de prison pour le journal et dont nous avons enregistré déjà la première candidature socialiste de classe, ébéniste; Ernest Roche, graveur; Eugène Fournière, bijoutier; Daniel, cordonnier; Auguste Corsin et Fauché, portefeuillistes. Un peu plus tard, fut admise la collaboration

des employés: et Paulard, André Gily, etc., devinrent rédacteurs au *Prolétaire*.

Le *Prolétaire* fut surtout un organe *ouvrier*, bien moins théorique que l'*Egalité*. Les doctrines les plus diverses s'y rencontraient: le collectivisme foncier de Collins, représenté par Delaporte; le mutuellisme réformiste, par Daniel; le collectivisme révolutionnaire, par Prudent-Dervillers, etc. Aussi, lors de la lutte, au Congrès de Marseille (en 1879), entre coopérateurs et socialistes collectivistes, le *Prolétaire* se refusa, au début, à prendre parti, ayant des commanditaires dans les deux camps. Ce n'est qu'un peu plus tard qu'il devint un organe du Parti ouvrier socialiste.

Tandis qu'à Paris paraissaient l'Egalité et le Prolétaire, Benoit Malon, encore proscrit, publiait à Lugano le Socialisme progressif, qui s'adressait à la fois aux socialistes belges, aux socialistes français et aux réfugiés de la Commune. Il avait comme collaborateurs André Léo, Emmanuel Pignon, César de Paëpe, Louis Bertrand, Jean Lombard.

Le Socialisme progressif défendait les doctrines collectivistes de l'Egalité, mais sous une forme plus modérée. Il eut un certain nombre de lecteurs en France dans la région du Midi et dura de janvier à décembre 1878.

### Le Socialisme devant la 10<sup>e</sup> Chambre

Le deuxième Congrès national ouvrier, fixé d'abord à 1877 et à Lyon, fut reculé jusqu'au commencement de 1878 en raison de la crise gouvernementale du Seize Mai. N'était-il pas à craindre que le Congrès ne fût interdit par la police de l'Ordre moral?

Les élections générales du 14 octobre 1877 ayant assuré le succès du parti et du régime républicain, le Congrès fut convoqué. Il s'ouvrit le 28 janvier 1878, au théâtre des Variétés, à Lyon. Il était organisé et composé selon la procédure qui avait présidé à la convocation du Congrès de Paris. Toutefois, les associations ouvrières étaient autorisées à envoyer autant de délégués qu'elles le jugeraient convenables. Il comptait environ 180 délégués, représentant les groupements ouvriers de vingt-quatre villes: Lyon, Paris, Marseille, Saint-Etienne, Grenoble, Tarare, Vienne, Voiron, Givors, Saint-Chamond, Dijon, Nantes, Villefranche, Angoulême, Besançon, Bône, Bordeaux, Fleurey, Limoges, Le Havre, Reims, Trévoux, Pont-de-Beauvoisin, Saint-Georges de Reneins.

Le ton du Congrès est un peu plus chaud, un peu plus élevé, que celui de la salle d'Arras. Le mot « socialisme » y est prononcé à diverses reprises. Le délégué parisien Chabert, qui avait été l'un des organisateurs du Congrès de 1876,

déclare : « Maintenant que je me suis rendu compte des dangers de l'individualisme, je le dis avec confiance : le collectivisme, c'est l'avenir. » Pour la première fois enfin, deux délégués, Dupire et Ballivet — le premier, délégué de Paris, sous l'influence directe de l'Egalité; le deuxième, délégué de Lyon, membre de la Fédération française de l'Internationale et en relations avec les bakouniniens de la Fédération jurassienne — déposent une proposition nettement collectiviste:

#### Considérant :

Que l'émancipation économique des travailleurs ne sera un fait accompli que lorsque ceux-ci jouiront du produit intégral de leur travail;

Que, pour atteindre ce but, il est nécessaire que les travailleurs soient les détenteurs des éléments utiles à la production, matières premières et instruments de travail;

Conséquemment, le Congrès invite toutes les Associations ouvrières, en général, à étudier les moyens pratiques pour mettre en application le principe de la propriété collective du sol et des instruments de travail.

A l'appui de la proposition, Dupire montra combien était vaine la seule action coopérative. Les trois quarts des coopératives ont échoué; les autres ont formé de nouveaux bourgeois. La seule solution, c'est que le sol et l'outillage deviennent « les propriétés collectives et inaliénables de la masse. »

Isidore Finance combattit la thèse collectiviste. Puis, un délégué de Besançon, Pessey, s'écria : « Nous sommes venus ici pour tâcher d'améliorer le sort des travailleurs par des moyens immédiats, honnêtes et pratiques, non pour entendre de ces discours incompris qui ne peuvent avoir d'autre but que d'égarer nos débats en dehors du programme. »

La motion Dupire-Ballivet recueillit sept ou huit suffrages.

Les résolutions votées à Lyon ne diffèrent pas sensiblement de celles du premier Congrès. Et comment en eût-il été autrement, quand, dans son appel, la commission parisienne félicitait les travailleurs d'avoir « prouvé, avec une sagesse incontestée, qu'ils n'en voulaient au bien de personne » ? et quand le président de la première séance, Chépié, délégué des tisseurs de Lyon, déclarait : « Nous ne sommes pas des utopistes insensés, professant la haine contre tout ce qui existe » ?

A Lyon comme à Paris, ce n'est que pour la femme et l'enfant — considérés comme incapables ou comme mineurs — qu'on admet la réduction des heures de travail. A Lyon comme à Paris, lorsqu'on aborde la question des « caisses de retraites pour la vieillesse et les invalides du travail », c'est pour « repousser toute intervention de l'Etat ». Le principe de la représentation du prolétariat dans les assemblées électives est de nouveau affirmé, avec le corollaire de l'abandon de la candidature ouvrière au deuxième tour de scrutin pour « se rallier au candidat républicain s'il y avait péril pour la République. » (1)

En somme, dans son immense majorité, le Congrès de Lyon s'était montré aussi modéré, aussi conservateur, que celui de Paris.

D'où le vif désappointement des socialistes révolutionnaires. L'*Egalité* apprécie ainsi le Congrès:

<sup>(1)</sup> Ballivet avait combattu le principe des candidatures ouvrières. Le Parlement n'est que la citadelle des privilégiés; l'avantage d'y pénétrer est tout illusoire; car une minorité ouvrière, impuissante toute seule, sera obligée de contracter des alliances avec les fractions politiques bourgeoises. En période électorale on ne souffle pas mot ni de la propriété collective ni de la négation de l'Etat. Il faut donc, selon Ballivet, se tenir à l'écart de l'agitation électorale; la propagande doit tendre à créer des cercles et comités d'études sociales, à fonder des syndicats qui auront pour but l'appropriation collective des movens de production.

Ce qu'ils sont venus affirmer l'un après l'autre aux applaudissements de leur auditoire, c'est que jamais, au grand jamais, ils n'auraient recours à la violence qu'ils condamnaient de la manière la plus absolue, parce qu'ils étaient tous persuadés que le problème de l'émancipation du Quatrième Etat, des salariés, se résoudra pacifiquement.

Et par « violence », ils entendent, comme ils ont eu le soin de l'expliquer, non seulement la lutte réelle à main armée, sanglante, mais la grève dont ils ne veulent pas plus entendre parler que des coups de fusil.

De telle sorte que voilà la gent capitaliste assurée que, quoi qu'elle fasse, qu'elle augmente encore la journée de travail ou qu'elle réduise les salaires, elle n'a pas à craindre de rencontrer devant elle ses employés, ses exploités, non seulement comme insurgés, mais comme grévistes.

Etrange manière, on l'avouera, de poursuivre la fin de l'exploitation du travail et du travailleur, que de commencer par déclarer à leurs exploiteurs que l'on renonce à l'avenir à toute mesure coercitive, que l'on n'entend s'affranchir qu'à l'amiable, d'un commun accord, c'est-à-dire dans la mesure où ils daigneront donner leur autorisation (1)!...

Dans le *Travailleur* (de Genève), Gustave Lefrançais, réfugié de la Commune, déclare que « le Congrès de Lyon, plus faible encore que celui de Paris en 1876, sera une des plus tristes pages de l'histoire du prolétariat français. »

Si, pour le malheur des générations futures, la bourgeoisie, moins inintelligente que les délégués, accordait satisfaction aux résolutions qu'ils ont votées, les délégués pourraient à juste titre être appelés les organisateurs de la misère (2).

Moins sévère et plus juste nous parait l'opinion formulée

<sup>(1)</sup> L'Egalité, 10 février 1878.

<sup>(2)</sup> Le Travailleur, février-mars 1878.

par l'Avant-Garde que, depuis quelques mois, Paul Brousse faisait paraître à Berne:

Le Congrès de Lyon, pris en lui-même, est carrément réactionnaire. Mais étudié à la place qu'il occupe, comme second pas dans le réveil qui se produit au sein du prolétariat français, il mérite quelque indulgence.

On peut espérer qu'il contient en germe, virtuellement, un parti

véritablement socialiste que l'avenir verra se développer.

En même temps qu'ils avaient décidé la périodicité des assises ouvrières et la tenue à Marseille du prochain congrès national, les congressistes de Lyon avaient donné mandat aux groupements parisiens d'organiser pour le cours même de l'année un congrès international auquel seraient conviées les délégations ouvrières de l'étranger qui se rendraient à l'Exposition universelle de Paris.

Le congrès ouvrier international fut annoncé et convoqué pour septembre. M. Dufaure, l'un des principaux auteurs de la loi de 1872 contre l'Association internationale des travailleurs, était alors au Gouvernement. Comment aurait-il toléré la tenue d'un congrès international?

Le Gouvernement fit donc savoir à ses organisateurs que le congrès serait interdit. La majeure partie de ceux-ci, appartenant aux chambres syndicales, s'inclinèrent devant le veto gouvernemental; la minorité, groupée autour du noyau de l'Egalité, résolut de n'en tenir aucun compte et rédigea une longue protestation où il était dit:

Attendu que la classe ouvrière, comme les autres catégories de citoyens, a des intérêts propres qu'il est de son droit et de son devoir de défendre et dont la défense ne saurait être limitée ou entravée par les frontières nationales politiques;

Attendu qu'en profitant de l'Exposition pour recevoir les travailleurs des autres pays et discuter avec eux certaines questions d'intérêt commun, les travailleurs français ne font que suivre l'exemple des gens de lettres qui se sont réunis, il y a deux mois, en congrès international, et des commerçants et industriels dont le Congrès, également international, organisé par les Chambres syndicales patronales a lieu, en ce moment même, au Palais officiel du Trocadéro;

Attendu qu'abaissées, que supprimées ainsi pour les patrons, les frontières ne sauraient être relevées arbitrairement et exclusivement contre les ouvriers, sans que la République se rende coupable d'un de ces dénis de justice qu'une monarchie même hésiterait à commettre, etc., etc.;

Les soussignés..... déclarent : 1° qu'ils ne sauraient tenir aucun compte d'une interdiction dictée par des intérêts de caste et dénuée de toute base juridique; 2° que le Congrès ouvrier international aura lieu à la date précisément fixée.

Le soir même de l'ouverture du Congrès, le 15 septembre, à la porte de la salle de la rue des Entrepreneurs où il devait se tenir, les principaux organisateurs, Jules Guesde, Gabriel Deville, Massard, Finance, Chabry, etc., étaient arrêtés, et à l'exception de Deville, expédiés à Mazas. Le 24 octobre, au nombre de trente-huit, ils étaient traduits devant la X° Chambre correctionnelle.

Au nom des prévenus socialistes (1), Guesde prononça une défense collective où il développait longuement les théories collectivistes et revendiquait hautement pour lui et ses coprévenus la responsabilité de leurs actes. Voici de cette retentissante défense quelques passages :

... Ce que l'on poursuit en nous sous le couvert d'association illicite — je n'en veux d'autre preuve que le langage de l'accusa-

<sup>(1)</sup> Coueste, E. Massard, G. Deville, L. Chabry, Briolle et Boguet (Chambre syndicale des mécaniciens); Vivien (Chambre syndicale des Tailleurs); J. Bernard et Damlaincourt (Corporation des serruriers); J. Vaidy, A. Audonnet et S. Paulard (Chambre syndicale des employés de commerce); Tassotte (Chambre syndicale des menuisiers); Kilchenstein et Chevalier (Chambre syndicale des mégissiers); Gaston Picourt, Gerbaud, L. Boulet, Jeallot et Oriol.

tion — ce sont les opinions socialistes et révolutionnaires professées par le plus grand nombre d'entre nous; et ce serait se tromper étrangement sur le compte de l'opinion publique que de s'imaginer qu'on a réussi à lui donner le change sur les « tendances » auxquelles est réellement fait le présent procès, en nous adjoignant des coprévenus qui peuvent se mouvoir dans un autre ordre d'idées.

Loin d'ailleurs de chercher à dissimuler les tendances qui nous valent l'honneur — quelque peu périlleux — d'une assignation en police correctionnelle, nous sommes prêts à les affirmer hautement ici comme partout ailleurs.

Oui, nous sommes de ceux qui poursuivent une révolution sociale, qui croient à la nécessité et à l'inévitabilité en même temps d'un 80 ouvrier...

#### Et encore:

Le premier usage que fit de sa victoire le Tiers-Etat, de *rien* devenu *tout*, ce fut d'abolir le droit d'aînesse, ce fut, pour me servir d'une expression de Gambetta, « de faire disparaître cet attentat qui consistait à dépouiller les uns aux profit d'un seul dans les familles, pour satisfaire l'orgueil de la race » et d'appeler tous les membres de la communauté à une part égale dans le patrimoine commun.

Or, nous ne poursuivons pas autre chose.

Nous voulons à notre tour faire disparaître cet attentat, plus énorme, qui consiste à dépouiller dans la société le plus grand nombre au profit du plus petit, pour satisfaire l'oisiveté de quelques-uns.

Si la substitution de la famille égalitaire à la famille féodale d'autrefois était commandée par l'équité, comment la substitution de la société égalitaire à la société féodale d'aujourd'hui pourraitelle ne pas l'être ?

Cette plaidoirie — ou plutôt ce réquisitoire contre l'ordre social actuel — qui rappelait, mais avec plus de précision dans l'affirmation socialiste et révolutionnaire, les défenses des Internationaux devant les tribunaux de l'Empire, se terminait par le défi suivant :

J'ai dit, messieurs; mais avant de me rasseoir, en terminant et pour me résumer, je me permettrai — passez-moi l'expression — de mettre votre justice au défi de nous condamner...

Vous ne nous condamnerez pas :

Parce qu'au point de vue de la conservation sociale, il y aurait au moins imprudence à montrer une Exposition universelle des produits du travail, qui a abouti avant-hier même à la distribution des récompenses que vous savez aux capitalistes et aux patrons, se soldant pour les travailleurs par une distribution d'amende et de prison;

Parce que, comme je le disais en commençant, ce serait donner force de loi à la mise hors du droit commun de la France ouvrière prononcée « par commissaires et non par juges », le 5 septembre dernier;

Parce qu'en établissant l'existence non pas seulement économique, non pas même politique, mais civile et judiciaire des classes, ce serait mettre la classe sacrifiée dans le cas de légitime défense;

Et que vous ne voudrez pas, messieurs, assumer gratuitement une pareille reponsabilité.

Les prévenus furent condamnés: Jules Guesde, à six mois d'emprisonnement et 200 francs d'amende; — Gabriel Deville, à deux mois de prison et 100 francs d'amende; — Emile Massard et Coueste, à un mois de prison et 100 francs d'amende; — L. Chabry, Gaston Picourt, J. Vaidy, Jeallot, S. Paullard, à quinze jours de prison et 50 francs; — Gerbaud, à huit jours et 50 francs; — Briolle, Boguet, L. Boulet, Vivien, Bernard, Tassotte, Audonnet, Oriol, Damlaincourt et Kilchenstein, à 100 francs; — Chevalier, à 16 francs.

Mais le retentissement du procès fut énorme. La plaidoirie, prononcée par Guesde, fut publiée en brochures et répandue à des milliers d'exemplaires. Les frais et amendes du procès furent couverts par une souscription publique. En réalité, le Congrès, interdit par le gouvernement et dissous par la force, s'était tenu en plein tribunal. Leur comparution devant la dixième chambre plaçait Jules Guesde et ses amis au premier plan dans le mouvement ouvrier (1).

Des cellules de Sainte-Pélagie où ils étaient détenus, Guesde, Gabriel Deville et leurs amis eurent l'idée d'adresser aux travailleurs français un manifeste indiquant le but à poursuivre et les bases du parti socialiste à constituer.

Intitulé « Programme et adresse des socialistes-révolutionnaires français », ce manifeste portait plus de cinq cents signatures recueillies dans diverses villes de France : 31 à Ailly-sur-Somme; 26 à Béziers; 26 à Cette; 33 à Cuers (Var); 111 à Grenoble ; 5 à Lusage (de Menetou); 28 à Marseille (parmi lesquelles celles de Jean Lombard, Jean Grave, D' Susini); 9 à Orléans; 113 à Paris (parmi lesquelles S. Briolle, mécanicien, Chausse, ébéniste, Coueste, journalier, Prudent-Dervillers, tailleur, Etienne, mécanicien, Eugène Fournière, bijoutier, H. Gerbaud, courtier, V. Marouck, publiciste, E. Minville, corroyeur, Gaston Picourt, comptable, Stock, tailleur, etc.); 25 à Perpignan; 12 à Pantoise, Montmorency et Saint-Ouen (parmi lesquelles Raoul Fréjac, employé); 11 à Puteaux; 45 à Saint-Etienne (parmi lesquelles Pierre Coupat, aiguiseur); 18 à Saint-Geniès-de-Malgoires; 16 à Troyes; 44 à Vienne.

Ce manifeste était ainsi conçu:

#### Considérant :

1° Que tout homme, en sa qualité d'homme, a droit, dès sa naissance, à une égale satisfaction de ses besoins et à l'égal développement de toutes ses facultés jusqu'à ce qu'il soit en âge de se suffire à lui-même par son travail;

2° Qu'il y a pour la société un intérêt majeur, vital, à ce que

<sup>(1)</sup> Voir le compte rendu des débats : Le Congrès ouvrier devant la 10° Chambre.

chacun de ses membres soit mis par le développement maximum de ses forces cérébrales et musculaires en mesure de produire tout ce dont il est capable;

### Considérant d'autre part :

- 1° Que l'appropriation individuelle du sol et des autres capitaux a pour effet nécessaire de mettre le plus grand nombre dans l'impossibilité de subsister et de se développer en dehors de l'étroite limite où il peut convenir à la minorité propriétaire et capitaliste;
- 2° Que ce mode d'appropriation n'est pas moins contraire à l'intérêt général qu'à la justice en enlevant à la production tout le capital qu'il peut plaire à quelques-uns de laisser improductif ou de consommer improductivement;

#### Les soussignés déclarent :

- 1° Que les frais d'entretien, d'éducation et d'instruction intégrale et professionnelle de tous les enfants sans distinction doivent être mis à la charge de la société représentée momentanément du moins par les communes;
- 2° Que le sol et les autres instruments de production, c'est-à-dire tout le capital tant mobilier qu'immobilier, doivent être repris par la société et rester propriété indivise et inaliénable de la société ou de la nation pour être mis à la libre disposition des groupes producteurs.

Et attendu que les libertés de presse, de réunion et d'association font partie du programme républicain, sont d'essence républicaine,

Ils somment la République de l'heure présente d'avoir à les proclamer immédiatement et sans restriction.

Propriétaires, paysans-propriétaires et petits patrons,

En s'organisant dans les conditions et avec le programme cidessus, le Parti socialiste français a la conscience de poursuivre la pleine et entière satisfaction de vos intérêts et de vos droits.

Prolétaires industriels et agricoles, ce qui fait votre misère, éternelle et toujours égale à elle-même, c'est que vous ne possédez pas et que d'autres possèdent le capital que vous êtes seuls à mettre en valeur. Votre produit, la majeure partie de votre produit, vous échappe pour aller au propriétaire oisif qui vous salarie, c'est-à-

dire qui vous rétribue le moins possible, au taux strictement indispensable pour lui conserver dans vos personnes la force de travail dont il a besoin. Avec l'appropriation collective ou nationale du sol, de la mine, de la manufacture, etc., abandonnés directement à votre activité créatrice, votre situation se trouve retournée : d'outils que vous étiez jusqu'alors, vous voilà hommes, propriétaires de tout le fruit de votre travail, c'est-à-dire aussi riches, aussi heureux que vous êtes misérables aujourd'hui et maîtres d'augmenter votre bien-être en augmentant votre production.

Paysans-propriétaires, vous que l'on prétend avoir été affranchis par la Révolution bourgeoise de 1789 et qui ne possédez que nominalement le lopin de terre que vous fécondez de vos sueurs — dépouillés que vous êtes par l'impôt, par l'hypothèse, par l'usure, du plus clair de votre produit, lorsque ce lopin de terre ne vous est pas lui-même enlevé par la grande propriété qui va se reconstituant — la nationalisation du sol livre à votre activité laborieuse toute la partie de ce sol actuellement détenu par les propriétaires qui ne cultivent pas eux-mêmes, en même temps qu'elle vous laisse, exempt de tout prélèvement, dans son intégralité, le fruit de votre travail. La terre qui est votre passion, toute la terre, vous appartient réellement; elle appartient à vos efforts associés, dans la totalité de sa production, dans le blé, le vin, le lin, etc., que vous aurez su en tirer.

Petits industriels et petits commerçants dont le nombre va diminuant tous les jours et que la concurrence du grand commerce et de la grande industrie écrase et rejette de plus en plus dans le prolétariat, l'outil que vous maniez vous-même et qui vous échappe, l'appropriation collective de tout l'outillage national peut seule vous le rendre, et vous le rendra accru, multiplié. De producteurs pour le compte d'autrui, c'est-à-dire de salariés, que vous êtes, condamnés à redevenir fatalement tous avec le progrès de l'ordre de choses actuel, l'ordre nouveau, que nous poursuivons et que nous vous convions à établir avec nous, vous transforme en producteurs pour votre compte, en producteurs libres, en vous abandonnant tout le bénéfice, tout le rendement de la partie du capital commun qui aura été l'objet de vos efforts.

La Révolution, en un mot, que nous vous appelons à faire

n'atteint que les oisifs, que la féodalité terrienne, industrielle et commerciale, qui a succédé à l'ancienne féodalité de la noblesse et de l'épée. Elle sauvegarde tous les intérêts légitimes, c'est-à-dire les intérêts de tout ce qui, à un titre quelconque et sous quelque forme que ce soit, travaille et produit. — Et c'est pourquoi elle s'accomplira tôt ou tard, parce qu'elle est la Révolution de la Justice (1).

A sa sortie de prison, Jules Guesde commence la propagande collectiviste dans les départements par des conférences à Vienne, Troyes, Béziers, Nîmes (août 1879), etc.

En même temps dans diverses villes se constituent les premiers groupes réellement socialistes.

Si l'on observe que cette propagande et cette agitation coïncident avec les campagnes pour l'amnistie, avec les élections de Blanqui à Bordeaux et d'Alphonse Humbert à Javel, on comprend au milieu de quelle effervescence allait se réunir le Congrès de Marseille.

<sup>(1)</sup> Ce manifeste, d'abord édité à part sous forme de circulaire, fut reproduit par L'Egalité (2° série, n° 1, 21 février 1880).

## Le Congrès de Marseille

C'est au milieu d'un indescriptible enthousiasme, d'un élan irrésistible, que va se tenir le Congrès de Marseille.

Il avait été préparé par une commission d'organisation dont le secrétaire était Jean Lombard, alors ouvrier bijoutier, pleinement acquis à la doctrine collectiviste (1). Dans le manifeste de la commission on lisait :

N'oublions pas que notre isolement et le désintéressement des questions qui nous concernent font notre faiblesse et sont toujours la cause de l'ajournement de nos légitimes revendications; que le sommeil des hommes sur leurs droits les amène à l'esclavage.

Après la dissolution du Congrès international ouvrier de Paris, il est bon de donner, par des délibérations raisonnées, aux hostiles, aux indifférents, comme aux sceptiques, une de ces leçons sévères, dont se souviennent longtemps les peuples et leurs chefs. Le moment est solennel.

En face du militarisme régnant, de la centralisation gouvernementaliste, et surtout en face des exactions que supporte journellement le prolétariat des deux mondes, prouvons aux privilégiés de tout camp et de tout bord, qu'étant le nombre et la force, nous sommes aussi la science, l'instruction, la capacité et l'aptitude...

<sup>(1)</sup> Le futur auteur de Byzance, de l'Agonie, de Loïs Majourès, etc.

Nous espérons que le prolétariat français répondra à notre appel et nous comptons sur l'adhésion et l'appui de toutes les associations ouvrières de France pour nous aider dans cette tâche, ainsi que pour subvenir aux frais qui nous incomberont, afin que le troisième congrès ouvrier national ait un éclatant retentissement et fasse époque dans les annales du Quatrième Etat.

Tandis qu'il avait été spécifié dans les convocations des congrès précédents que seuls y seraient admis les délégués des chambres syndicales ouvrières et des associations professionnelles proprement dites, à Marseille, à côté des groupes corporatifs, une place est faite aux groupes d'études sociales, autrement dit aux groupes socialistes qui, depuis un an ou deux, s'étaient constitués à la suite de la propagande de Jules Guesde et de l'Egalité.

Le Congrès s'ouvre le 23 octobre 1879, dans la salle des Folies-Bergères, spécialement décorée pour la circonstance. Derrière le bureau est placé un buste de la République entouré d'un faisceau de drapeaux. La tribune est tendue de velours rouge. Sur les murailles sont placardées les devises : Liberté, Egalité, Solidarité; — Pas de Droits sans Devoirs, pas de Devoirs sans droits; — Science, Paix, Union, Justice; — La Terre aux Paysans, l'Outil à l'Ouvrier, le Travail pour Tous.

Plus de 130 délégués sont présents, représentant 45 villes, parmi lesquelles : Paris, Lyon, Aix, Grenoble, Vienne, Chambéry, Saint-Etienne, Bordeaux, Avignon, Toulon, Agen, Cette, Roubaix, Alais, Bessèges, etc. Parmi les délégués on remarque : Fauché, Eugène Fournière, délégués des groupes socialistes indépendants de Paris; Ernest Roche, délégué des groupes révolutionnaires et des chambres syndicales de Bordeaux; Jean Lombard, Louis Mouttet, Tressaud, délégués du groupe d'études sociales de Marseille; Brugnot, délégué du groupe le Droit Social, de Lyon; Hubertine Auclert, déléguée de deux groupes féministes parisiens; Beghin, délégué de la chambre syndicale des travailleurs d'Armentières; Isidore Finance,

délégué de la chambre syndicale des peintres en bâtiment de Paris; Chartier, délégué des Travailleurs réunis de Nîmes; Colombier et Ailloud, délégués des sociétés ouvrières de Vienne; Jean Grave, délégué de la chambre syndicale des ouvriers cordonniers de Marseille; Bernard, délégué des Travailleurs réunis de Grenoble; Forissier, délégué du syndicat des mineurs de Saint-Etienne, etc.

Le bureau du Congrès reçoit à chaque séance de nombreuses adresses d'encouragements et de félicitations de France et de l'étranger auxquelles répondent aussitôt « les deux secrétaires attachés à la permanence : Jean Lombard, Louis Mouttet ».

Parmi les adresses venues des diverses villes de France : celles de la Chambre syndicale de la Cordonnerie et du Comité socialiste de Blois, de la Société coopérative de consommation d'Ajaccio, de la Chambre syndicale de l'Industrie lainière de Reims, de la Société coopérative de Moreuil (Somme), de la Chambre syndicale ouvrière d'Angoulême, de la Chambre syndicale des Ouvrières lyonnaises réunies, des Travailleurs réunis de Vienne, des Associations ouvrières de Saint-Chamond, des Ouvriers d'Amiens et d'Ailly-sur-Somme, etc.

Parmi les adresses venues de l'étranger, celle des socialistes de Lugano (signée d'Andrea Costa, de Marotti, etc.); celles des socialistes roumains, du Club socialiste anglais, de la Fédération jurassienne, de la Section de Propagande de Genève, du Groupe des socialistes de Madrid, des socialistes révolutionnaires de Livourne, des socialistes de Naples, des socialistes ruthènes d'Autriche-Hongrie et de Russie, de l'Association des Travailleurs de la Paix de Londres, des Communeux réfugiés à Londres, de la Démocratie-Socialiste allemande. Ces deux dernières méritent une mention spéciale.

L'adresse des réfugiés de la Commune, portant les signatures d'Arnaud, Johannard, Charles Longuet, Oudet, Lissagaray, Theisz, etc., contient un véritable historique de l'action socialiste en France jusqu'à la Commune;

Le mouvement de la Commune, dit-elle, offre encore bien des caractères des mouvements antérieurs. Cette Révolution, imposée au peuple, à l'heure la moins propice, par les ennemis de son émancipation, est encore dans ses détails une mise en œuvre de circonstance, une improvisation.

Considérée dans son ensemble et dans son idée, elle n'en constitue pas moins un fait historique d'une immense portée. C'est l'avènement de la classe ouvrière au pouvoir politique. La victoire ou la défaite n'y changera rien. Chacun sait aujourd'hui que, pour s'affranchir, le prolétariat ne doit pas seulement mettre la main sur l'organisme politique bourgeois, expression de sa servitude économique, mais aussi le transformer de fond en comble.

Au point de vue bourgeois, celui du statu quo économique et de la subordination éternelle de la masse, il n'y eut donc jamais, il faut le reconnaître, d'insurrection plus criminelle. Au point de vue où vous vous placerez, citoyens délégués, il n'y en eut jamais de plus légitime. Et, remarquez-le bien, personne ne s'y trompe : dans le monde entier, les prolétaires ont acclamé la Commune et les privilégiés l'ont maudite.

Le manifeste insiste ensuite sur l'idée — commune au blanquisme et au marxisme — de la conquête du pouvoir politique. Et qui dit conquête du pouvoir politique, dit par là même action politique sous toutes ses formes, action électorale, conquête des municipalités, représentation directe de la classe ouvrière dans les assemblées parlementaires. L'affranchissement du prolétariat ne saurait être l'œuvre d'une assemblée délibérante; mais la propagande qui part d'une tribune des Chambres a une répercussion immense :

Lorsque quelques-uns des nôtres seront parvenus, à travers mille obstacles, à entrer au Parlement, comme par la brèche, qu'ils n'oublient jamais qu'il n'est dans la nature d'aucune assemblée centraliste, Sénat, Chambre ou Convention, de nous affranchir. Nous n'allons pas croire que quelques ouvriers, qu'un petit noyau socialiste aura jamais la puissance d'ébranler la majorité bourgeoise dont les intérêts nous sont hostiles. Mais ne méconnaissons

pas non plus l'immense service que quelques défenseurs convaincus, énergiques, instruits, éloquents même, pourraient rendre au socialisme. Du haut de la tribune nationale, leur voix aurait un écho, leur propagande un retentissement que vingt congrès ouvriers ne nous donneraient pas...

Vous savez, d'ailleurs, ce qui vient de se passer en Allemagne. Du haut de la tribune du Reichstag, les socialistes allemands ils étaient deux au début — ont fait la critique de l'ordre capitaliste et gouvernemental avec une autorité, une puissance, qui, en peu de

temps, ont décuplé les forces de leur parti.

Les réfugiés de la Commune terminaient par cet appel à l'union :

La question de programme est la plus épineuse que vous aurez à résoudre. Bien qu'il n'y ait plus guère parmi nous de chefs d'école, l'esprit de secte n'y est pas moins très répandu. Or, un parti ne peut prendre pour programme d'action le *Credo*, le catéchisme exclusif d'aucune secte. Que tous les socialistes, à quelque école qu'ils appartiennent, se pénètrent bien de cette vérité, et le programme commun ne sera ni difficile ni long à élaborer, chacun gardant, d'ailleurs, en dehors du mouvement politique, sa liberté d'enseignement ou de propagande.

Serions-nous donc incapables de nous réunir pour la lutte légale après avoir été tant de fois réunis dans la lutte révolutionnaire?

Cette adresse — dit le compte rendu officiel du Congrès — « est saluée par une longue salve d'applaudissements », et le Congrès répond à ses auteurs dans les termes suivants :

Le Congrès ouvrier socialiste de Marseille applaudit aux encouragements que vous avez bien voulu lui envoyer et qui ont été apportés à la tribune.

Les délégués réunis ici affirment une fois de plus les principes

pour lesquels vous avez combattu et souffert.

L'adresse de la Démocratie-Socialiste allemande au Congrès

insiste sur la nécessité d'organiser en France un parti ouvrier proprement dit, un parti politique de la classe ouvrière, analogue au parti social-démocrate allemand:

Vos débats seront certainement couronnés de succès, si, sachant profiter de la situation favorable du moment, vous vous appliquez à concentrer toutes vos forces dans le but de créer un parti de travailleurs.

Ce parti prolétarien, condition primordiale du développement socialiste en France, doit être un parti indépendant, un parti d'action vigoureuse et homogène, fortement discipliné et ayant un but net et déterminé.

L'émancipation du travail doit être l'œuvre des travailleurs euxmêmes; car il est désormais incontestable que tous les autres partis même les plus avancés, deviennent réactionnaires dès que les intérêts prolétariens sont en jeu.

Cette adresse est la première qui soit adressée à un congrès ouvrier français par les socialistes d'outre-Vosges (il n'en avait pas été adressé au Congrès de Paris, ni à celui de Lyon). Sa lecture, dit le compte rendu, « est saluée par de vifs applaudissements ».

Le ton des adresses reçues par le Congrès et l'accueil qu'il leur témoigne indiquent déjà l'esprit de la majorité des délégués. Ce qui l'indique encore, c'est la décision prise, sur la proposition de Jean Lombard, de donner au Congrès le titre de « Congrès ouvrier socialiste de France ».

Quelle différence de mentalité et d'allures avec les Congrès de Paris et de Lyon! A Paris, aucune affirmation socialiste n'avait retenti; à Lyon, seule, une infime minorité s'était prononcée en faveur du collectivisme. A Marseille, la minorité du Congrès de Lyon est devenue majorité; la séparation s'y fait, nette et éclatante, entre l'élément exclusivement coopérateur (que jusqu'alors avait dirigé M. Barberet) et l'élément socialiste, dont la propagande de l'Egalité avait fait l'éducation.

Ce n'est pas seulement de la coopération, de l'association

ouvrière, des caisses de retraites sans intervention de l'Etat, de la protection du travail féminin ou enfantin, qu'il s'agit; les discussions portent sur l'ensemble du problème social, sur le salariat, sur le fondement et le caractère du droit de propriété, etc.

Et à quel diapason s'élèvent les discours prononcés! Quelques extraits en donneront des exemples.

Voici à la tribune Ernest Roche que sa participation active à l'élection de Blanqui à Bordeaux a mis brusquement en relief. Il traite du rôle des chambres syndicales, qui n'ont, pense-t-il, d'autre but que d'être les foyers de l'idée révolutionnaire:

Vous étiez l'Internationale, hier, s'écrie-t-il; on vous a détruit, mais l'idée a marché au lieu de croupir. Vous êtes les chambres syndicales, aujourd'hui; on vous détruira encore, mais l'idée marchera toujours, faisant de nouveaux apôtres, recrutant de nouveaux soldats. Vous serez cercles, demain, sociétés anonymes sous la protection de la formation d'un journal; n'importe, vous reparaîtrez toujours pour la lutte. On tue des hommes, on n'écrase pas une idée. Vous reparaîtrez pour la lutte, dis-je, grossissant vos rangs à chaque persécution nouvelle jusqu'au jour où, forts de la force collective, vous pourrez impunément braver vos bourreaux d'hier, dont vous deviendrez enfin les juges suprêmes et sans appel (1).

Le délégué de Grenoble, Bernard, fait une profession de foi en faveur de la lutte de classe et de l'internationalisme :

L'entente n'est pas possible entre les parasites et les travailleurs. Les uns ont tous les privilèges, les autres toutes les misères. Ne cherchons donc pas à réclamer des réformes anodines; unissonsnous donc, que notre but soit l'appropriation collective des instru-

<sup>(1)</sup> Séance du 23 octobre.

ments de travail et du sol, mis directement aux mains de ceux qui les font produire; quant aux moyens, les mêmes que la bour-

geoisie a employés, c'est-à-dire la révolution...

Si la bourgeoisie dit paix, nous devons dire guerre. Guerre aux privilèges, guerre à la bourgeoisie, guerre à tous les oisifs et parasites. Il en est de même de ce mot : patriotisme. Notre patrie à nous, ce sont tous les travailleurs. Tendons donc une main fraternelle à nos frères de Russie, d'Allemagne, et qu'un cri commun sorte de nos cœurs : « Vive la Révolution sociale et universelle (1)! »

C'est encore l'action révolutionnaire et la séparation d'avec tous les partis politiques que préconise le citoyen Salomon, délégué des Travailleurs réunis de Chambéry:

Qu'avons-nous obtenu? demande-t-il. Que pouvons-nous obtenir? La réponse est bien facile: nous n'obtiendrons jamais rien d'une représentation composée exclusivement d'éléments bourgeois dont les intérêts politiques et sociaux sont entièrement opposés aux nôtres.

Disons franchement aux députés actuels : légitimistes, orléanistes, bonapartistes, républicains de toutes nuances, vous nous avez tous sciemment trompés.

Le parti ouvrier socialiste se sépare complètement de vous.

Organisons, constituons, unifions le parti socialiste révolutionnaire; marchons à la conquête de toutes les fonctions électives; faisons, par tous les moyens possibles, parvenir la Révolution au Parlement. Ce jour-là, elle s'implantera dans la société; elle deviendra, en un mot, une nécessité (2).

Un vif incident est provoqué, au cours de la séance du 27 octobre, par le discours d'Eugène Fournière..

Fournière déclare que c'est « par les actions qu'on connait les hommes » et qu'il est impossible de parler des principes

<sup>(1)</sup> Séance du 24 octobre.

<sup>(2)</sup> Séance du 27 octobre.

sans parler des hommes qui les représentent ». Il est ainsi amené à « examiner la conduite de celui que la France considère encore comme le chef du socialisme, Louis Blanc », — Louis Blanc, qui était alors député de Marseille.

Il le dénonce comme un des fusilleurs de 1871. A l'appui il cite plusieurs faits: le vote de l'Assemblée nationale en l'honneur des armées de terre et de mer et du chef du pouvoir exécutif, vote auquel Louis Blanc s'est associé (séance du 22 mai 1871); lettre de Louis Blanc au Figaro (8 juin 1871), où il proteste « contre les abominations dont Paris a été le théâtre et la victime »: lettre de Louis Blanc au Journal officiel (19 août 1871), où il signale « la manœuvre infâme » de ceux qui voudraient le faire passer pour « l'apologiste d'une insurrection qu'il a toujours repoussée et de crimes qui lui font horreur ».

Et après avoir rappelé ces faits, Fournière ajoute :

Si je me suis écarté de mon sujet, c'est qu'il était de mon devoir de le faire. C'est que ma conscience de socialiste et de Parisien m'y obligeait.

Et voilà l'homme à la voiture duquel Marseille, à sa honte, s'est attelée!

Ces mots sont le signal du tumulte. De différents côtés, on crie : « A l'ordre ! Vous insultez toute une population ! » En présence de l'agitation qui règne dans le Congrès, le président consulte l'Assemblée pour savoir si elle entend maintenir la parole à l'orateur. Le vote a lieu par appel nominal. Le dépouillement du scrutin donne 76 voix pour la continuation du discours, et 34 contre.

Fournière reprend alors la parole :

Ah! Marseillais, combien vous devez regretter votre précipitation et votre enthousiasme irréfléchi! Combien vous devez pleurer sur votre erreur! Vous ne verserez jamais autant de larmes que cet homme a fait verser de sang. Oui, fait verser du sang; car c'est être assassin que de se faire le complice de l'applaudisseur des assassins, et c'est être bourreau que d'insulter aux victimes!

Fournière termine son discours par de véhémentes attaques contre Nadaud, Tolain, etc. (1).

C'est en vain que les délégués modérés essayent de barrer la route au socialisme, au collectivisme, coulant à pleins bords.

Le positiviste Finance — qui, d'ailleurs, ne croit pas à la coopération et la dénonce comme « le plus grand commun diviseur des forces ouvrières » — s'efforce de défendre le principe de la propriété individuelle, « nécessaire, dit-il, à l'indépendance et à la dignité du citoyen, nécessaire à la marche du progrès humain ». A la conception collectiviste, il oppose le principe et le sentiment de la liberté individuelle :

L'amour de la liberté qui nous caractérise nous empêchera toujours d'accepter un tel régime. C'est là, d'ailleurs, une des principales causes des insuccès de toutes les tentatives associationnistes, et ce n'est pas parce que nous posséderions le capital que nous serions plus disposés à la discipline; au contraire.

Si dans un moment d'aberration nous abdiquions notre individualité pour l'enterrer dans ce système, espèce de sépulcre social, l'air venant bientôt à nous manquer, nous nous révolterions contre la majorité pour reconquérir la liberté, condition indispensable du progrès.

<sup>(1)</sup> A la fin de la séance, lecture est donnée par le président de la pièce suivante, émanant des délégués modérés :

<sup>«</sup> Les soussignés délégués au Congrès ouvrier de Marseille,

<sup>«</sup> Considérant que le mandat qui leur a été donné consiste à étudier les moyens d'améliorer, par des décisions et des vœux, la situation actuelle du prolétariat tout entier;

<sup>«</sup> Considérant que notre but est d'amener à bien et avec dignité le résultat moral du Congrès;

<sup>«</sup> Par ces considérants déclarent;

<sup>«</sup> Laisser toute la responsabilité des faits regrettables qui se pro-

Et Finance conclut à la propriété individuelle, « modifiée et moralisée par la science » (1).

Finalement le citoyen Hérivaux, délégué de l'Union collective du Bâtiment de Paris, lit la déclaration suivante, revêtue des signatures de la majorité des congressistes :

Les soussignés,

Considérant que la question sociale ne sera résolue que lorsque chaque être humain — l'homme émancipé et la femme devenue son égale — sera arrivé à la satisfaction complète de ses besoins et au développement intégral de ses facultés, déclarent :

Que la propriété individuelle, cause de l'inégalité matérielle et intellectuelle, ne peut assurer cette satisfaction et ce développement,

Concluent à l'appropriation collective du sol, sous-sol, machines, voies de transport, bâtiments, capitaux accumulés, au bénéfice de la collectivité humaine, seule manière possible d'assurer à chacun le produit intégral de son travail.

Considérant : 1° que la stérilité absolue des moyens de rachat, de coopération, d'alliance du capital et du travail, est scientifiquement et expérimentalement démontrée ;

- 2° Que l'impôt, progressif ou fixe, de quelque manière qu'il soit perçu en l'état actuel, retombera toujours sur le consommateur, c'est-à-dire sur le travailleur;
- 3° Qu'aucune entente n'est possible entre les détenteurs de la fortune publique et ceux qui la revendiquent justement, impossibilité démontrée par la différence des intérêts engagés,

duisent à ceux qui, par leurs procédés, font le jeu de nos adversaires, en jetant la déconsidération sur le Congrès.

<sup>«</sup> Signé: Dauthier; Dupas; Scholastique; L. Goudefer; Hérivaux; Cinquin; Daulon; Gautier; Durand; Delefortrie; Corbon; Cariou; Joly; Isidore Finance; Godefroy; Salomon; Louise Meunier; Louise Tardif; Bernard; Schickler; Rousset; Prat; Bonne; Vachier; Bestetti; Ferrand; Delfaud; Garnier.»

<sup>(1)</sup> Séance du 28 octobre.

Les soussignés déclarent :

Que l'appropriation collective de tous les instruments de travail et forces de production doit être poursuivie par tous les

movens possibles.

Dol Louis; Fauché; Fournière; Marie Grave; Tressaud; Guy; Sibillat; Turc Albert; Bouty Eugène; Lefebvre; Meunier; Paret; Cinquin; Dupay; Hubertine Auclert; Joly; Sisco; Huau; Gautier; Aymard; Bic; Verdier; Pugny Célestin; L. Hervé; Monard; Chapuis Eugène; Chignard; Julie Martin; Salomon; Clément Roux; Louis Mouttet; Louise Meunier; Goudefer; Mazière; Durand Paul; Delmas; Francisque Berne; Laffore; Forissier; Bernard; Tranier; Dupas; Constant; Bastard; Vial Barthélémy; Fenouil; Ava-Cotin; Brugnot; Crétin Vital; Godefroy; Laugier Pascal; Martin; Hébrard Louis; citoyenne Chansard; Léon Loir; Grave (de Marseille); Boyer; Jean Lombard; Arnoux; Louis Jandet.

Cette lecture est accueillie, — constate le compte rendu officiel, — par des « applaudissements prolongés » et les cris de : « Vive la Révolution ! ».

Les résolutions adoptées par le Congrès sont conformes à l'esprit de cette déclaration.

Sur les coopératives, le Congrès, considérant qu'elles ne peuvent améliorer que le sort d'un petit nombre, déclare :

Que ces sociétés ne peuvent aucunement être considérées comme des moyens assez puissants pour arriver à l'émancipation du prolétariat;

Que néanmoins ce genre d'association pouvant rendre des services comme moyen de propagande pour la diffusion des idées collectivistes et révolutionnaires, dont le but est de mettre les instruments de travail entre les mains des travailleurs, il doit être accepté au même titre que les autres genres d'associations dans le seul but d'arriver le plus vite possible à la solution du problème social, par l'agitation révolutionnaire la plus active.

Sur la question de la propriété, le Congrès, considérant que

le système de la propriété individuelle est contraire aux droits églitaires, adopte comme but :

... la collectivité du sol, sous-sol, instruments de travail, matières premières, donnés à tous et rendus inaliénables par la société à qui ils doivent retourner.

Sur la question du libre-échangisme et du protectionnisme, « considérant que, dans la société actuelle, le libre-échange et la protection ne sont d'aucun avantage pour les prolétaires, le Congrès ne les prend pas en considération et passe à l'ordre du jour ».

Enfin, le Congrès décide l'organisation des salariés en parti politique de classe et préconise la candidature ouvrière. Non seulement il la préconise, mais il tâche d'organiser l'action électorale, non dans l'espoir d'affranchir le prolétariat par les moyens parlementaires, mais dans le but de préparer une armée pour la Révolution déclarée inévitable. Il s'agit de transporter sur le terrain politique l'antagonisme des classes qui existe sur le terrain économique, de séparer, à l'aide du bulletin de vote, les salariés des salariants, afin de les opposer les uns aux autres et de les faire se heurter. On retrouve là les idées développées par l'Egalité et exprimées également dans le manifeste adressé au Congrès par les Proscrits de Londres.

Voici en quels termes se prononce le Congrès par l'organe de la Commission de résolutions de la sixième question (rapporteur, Jean Lombard) :

Le Congrès ouvrier socialiste de Marseille, en inscrivant, à l'ordre du jour d'une de ses séances, la question de la représentation prolétarienne aux corps élus, a voulu ainsi montrer la profonde différence qui sépare la grande masse des travailleurs de la petite masse des capitalistes, industriels, rentiers, patrons, qui forment la bourgeoisie actuelle. Pour ce faire, il a reconnu qu'il était nécessaire que le prolétariat suivit une ligne de conduite conforme

à ses aspirations et à ses intérêts de classe, en se faisant représenter directement à tous les corps élus, afin d'opposer intérêts à intérêts, aspirations à aspirations, et pour faire découler de cette représentation l'application des réformes qu'il demande solennellement dans ses congrès.

Votre Commission, nommée pour vous présenter un rapport résumant les débats qui se sont suivis, a pensé qu'il fallait élargir les conclusions que vous attendiez d'elle, pour que, vous retirant au milieu de vos commettants, vous puissiez travailler sûrement à l'organisation des forces ouvrières et au triomphe de nos idées.

C'est pour cela qu'elle demande qu'avant toute chose, le prolétariat fasse une scission complète avec la bourgeoisie, et se sépare d'elle sur tous les terrains, à la fois intellectuel, juridique, politique et économique. Votre Commission vous propose donc de voter la formation en France d'un parti de travailleurs, dont le but sera d'appliquer toutes les résolutions du Congrès ouvrier socialiste de Marseille et de ceux qui suivront, en tant que ces résolutions entreront dans l'application de la justice que le prolétariat doit poursuivre par tous les moyens...

Elle vous propose que chaque groupe ait l'obligation au moins morale de présenter à toutes les élections des candidats ouvriers socialistes partout où faire se pourra.

La Commission vous propose de reconnaître la rétribution de toutes les fonctions électives afin de permettre à tout candidat ouvrier l'accessibilité des fonctions publiques, quelles qu'elles soient, pour qu'il puisse y représenter dignement sa classe. Elle vous demande, en outre, de tracer ainsi qu'il suit le mandat des représentants ouvriers :

Le représentant ouvrier doit prendre part à toutes les manifestations dans lesquelles il pourra défendre les intérêts et les droits du prolétariat. Il devra réclamer les libertés nécessaires aux réformes que le Parti des travailleurs a inscrites dans son programme et s'abstenir de toute compromission, quelle qu'elle soit, avec tous les partis politiques représentés aux divers corps élus du pays.

Comme complément à ces différentes résolutions, et pour en assurer l'exécution, le Congrès décide la création d'un Parti des Travailleurs socialistes de France et en vote le règlement constitutif. Aux termes de ce règlement, le Parti tient chaque année un congrès auquel sont conviés à se faire représenter tous les groupes et syndicats adhérents. La France est divisée en six régions ; chaque région s'administre comme elle l'entend et tient ses congrès particuliers. Le congrès national devra se tenir à tour de rôle au centre de chacune des régions.

Le prochain congrès était fixé au Havre, pour septembre 1880.

Ainsi le Congrès de Marseille : 1° adhère explicitement et pleinement au socialisme-collectiviste ; 2° préconise la représentation directe de la classe ouvrière dans les corps élus ; 3° décide la constitution d'un parti ouvrier socialiste.

Ainsi, du mouvement corporatif incertain et timide que nous avons vu péniblement réapparaître au lendemain de 1872 et de 1873, qui osait à peine lever la tête devant les rigueurs du pouvoir, dont nous avons constaté les balbutiements de nouveau-né et dont les congrès si modérés de Paris et de Lyon furent les premières manifestations organiques; de ce mouvement ouvrier naissant sort le parti socialiste contemporain.

Au lendemain de la répression de mai 1871, M. Thiers avait cru pouvoir annoncer l'ensevelissement du socialisme. A peine huit ans après, il surgit de nouveau, plus ardent, plus militant que jamais.

En 1879, le Parti ouvrier entre en scène. Désormais, nous allons le voir à l'œuvre.









# DATE DUE

JUN	1976 1976	
1.000 1117	41 01 1976	
GAYLORD		
		PRINTED IN U S A

UC Southern Regional Library Facility

A 000 524 028 8

